UFF ACTIONS PRIVILEGE EUROPE

FONDS COMMUN DE PLACEMENT (FCP) DE DROIT FRANCAIS

RAPPORT ANNUEL

Exercice clos le 31 décembre 2025

Myria Asset Management

MYRIA ASSET MANAGEMENT

Siège social : 70, avenue de l'Europe 92270 BOIS-COLOMBES
Société par Actions Simplifiée au capital de 1 500 000 € - RCS Nanterre 804 047 421
Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro GP-14000039

SOMMAIRE

Acteurs 3

Caractéristiques de votre FCP et Informations concernant les placements et la gestion... 4

Autres informations.....15

Rapport d'activité de l'OPCVM maître.....16

Principaux mouvements 25

Critères ESG de l'OPCVM maître 26

Rapport certifié du commissaire aux comptes.....27

Informations périodiques SFDR article 8.....62

- **Comptes annuels**
  - Bilan Actif
  - Bilan Passif
  - Compte de Résultat

- **Annexes aux comptes annuels**
  - Règles et méthodes comptables
  - Évolution de l'actif net
  - Compléments d'information

- **Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels au 31 décembre 2025**

Acteurs

Société de gestion : MYRIA ASSET MANAGEMENT

Société par Actions Simplifiée au capital de 1 500 000 euros
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 804 047 421
Société de gestion agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 14 octobre 2014 sous le numéro GP-14000039
Siège social : 70, avenue de l'Europe 92270 Bois-Colombes - France

Dépositaire : CACEIS Bank

Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 1 280 677 691,03 euros
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 692 024 722
Établissement de crédit agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)
Siège social : 89-91, rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge
Adresse postale : 12, place des États-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge CEDEX

Gestionnaire Comptable par délégation de la Société de gestion : CACEIS Fund Administration

Société Anonyme au capital de 5 800 000 euros
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 420 929 481
Siège social : 89-91, rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge
Adresse postale : 12, place des États-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge CEDEX

Commissaire aux comptes : RSM France, représenté par Nicolas BENARD

5-7, rue des Italiens 75009 PARIS- France

Caractéristiques de votre FCP et Informations concernant les placements et la gestion

FORME JURIDIQUE : Fonds Commun de Placement (FCP) de droit Français

FONDS MULTI-PARTS : Oui

CODE ISIN :
- FR0013028339 : UFF ACTIONS PRIVILEGE EUROPE part M
- FR001400PEM4 : UFF ACTIONS PRIVILEGE part A
- FR001400OYL7 : UFF ACTIONS PRIVILEGE part N
- FR001400UWK0 : UFF ACTIONS PRIVILEGE EUROPE part CT

CLASSIFICATION : Le FCP est classé dans la catégorie suivante : « néant ».

AFFECTATION DES RÉSULTATS : Capitalisation

OBJECTIF DE GESTION
L'objectif de gestion du FCP est d'offrir un portefeuille composé de valeurs cotées sur les marchés des pays membres de l'Union Européenne à des souscripteurs qui souhaitent investir sur les marchés d'actions européens. L'action du gérant vise à obtenir, sur la période de placement recommandée, une performance supérieure à celle de l'indice Bloomberg Europe DM ex-UK Large Cap® (dividendes réinvestis) représentatif de l'évolution des grandes capitalisations boursières de l'Union Européenne et de la Suisse, en sélectionnant des titres dans un univers restreint grâce à un filtre extra-financier fondé sur des critères quantitatifs de Gouvernance, de Responsabilité sociale et sociétale, et de respect de l'environnement.

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE
L'indicateur de référence auquel le porteur pourra comparer à posteriori la performance de son investissement est l'indice Bloomberg Europe DM ex-UK Large Cap® (dividendes réinvestis).
L'indice Bloomberg Europe DM ex-UK Large Cap® est un indice actions établi par la société Bloomberg Index Services Limited, exprimés en euros et calculés sur les cours de clôture (dividendes réinvestis).
Le Bloomberg Europe DM ex-UK Large Cap® est un indice représentatif de l'évolution des grandes capitalisations boursières de l'Union Européenne et de la Suisse. Il comprend 128 valeurs.
L'indice ci-dessus est un indice de marché qui ne tient pas nécessairement compte, dans la composition ou la méthode de calcul, des caractéristiques ESG promues par le Fonds. Toutes informations complémentaires sur les méthodes de calcul de cet indice peuvent être obtenues par l'investisseur sur le site : https://www.bloomberg.com/professional/product/indices/benchmark-regulation-resources/

A la date de mise à jour du présent prospectus, l'administrateur de cet indice de référence n'est pas encore inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Le FCP est un OPCVM à gestion active dont la performance n'est pas liée à celle de l'indice mais qui l'utilise comme élément d'appréciation a posteriori de sa gestion.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

L'OPCVM, éligible au PEA, est spécialisé dans la gestion d'actions de sociétés européennes et sera investi au minimum à 75% en titres éligibles.

Les titres seront sélectionnés à la libre appréciation de l'équipe de gestion selon un processus de gestion décrit ci-après.

Myria AM applique une approche séquencée dans la définition de l'univers investissable. L'univers d'investissement initial sur lequel s'appliquent les filtres extra-financiers et financiers est constitué de l'ensemble des valeurs composant l'indice Bloomberg Europe Developed Markets Large, Mid & Small Cap Index. La sélection de titres est réalisée à partir du processus de gestion suivant :

Critères extra-financiers :

Les facteurs de durabilité sont les questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption. Le Fonds est exposé à un large éventail de risques de durabilité qui sont pris en compte par les critères identifiés au sein des piliers ESG (Environnement, Social et de Gouvernance) de la méthodologie de scoring interne développée par Myria AM.

Ainsi, les objectifs extra financiers consistent dans le cadre de la gestion du fonds à :

➢ appliquer en amont un filtre d'exclusions sectorielles et normatives à l'ensemble de l'univers d'investissement afin de prendre en compte notre politique d'exclusion relative au charbon (base GCEL) et aux armes controversées (base Norges Bank).

➢ mettre en œuvre un filtre basé sur les convictions ESG

Une note ESG sur 100 est attribuée à chaque émetteur composant l'univers d'investissement. La note ESG est réalisée par un outil interne et propriétaire de notation extra financière développé à partir de données fournies par Bloomberg. Cette notation est déterminée par une méthodologie interne à la société de gestion et est composée de la façon suivante :

Les piliers E (nvironnementaux), S (ociétaux et sociaux) et la G (ouvernance des entreprises) pèsent chacun 1/3 de la note ESG globale des émetteurs. A cet égard, Myria AM a préféré ne pas faire de distinction en termes de pondération entre les secteurs compte tenu que son approche est dite « Best-in-Class ». Par définition, cette approche consiste à privilégier les entreprises les mieux notées d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité, sans privilégier ou exclure un secteur par rapport à l'indice boursier servant d'univers d'investissement.

Ainsi les valeurs sont catégorisées par secteur (suivant les 11 secteurs GICS), puis, au sein de chaque secteur, au moins 20% des valeurs les moins vertueuses (c'est-à-dire les moins bien notées) sont à tout moment écartées. La notation s'effectue à partir de 17 critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance.

Les exemples d'indicateurs retenus pour chacun des critères E, S et G sont les suivants :

- Indicateurs environnementaux : émission de gaz à effet de serre des émetteurs, volumes des déchets produits ou recyclés, volumes d'eau consommée ou recyclée
- Indicateurs sociaux : équité hommes/femmes dans la gestion de l'entreprise (proportion de femmes au Comex…), gestion de la chaîne d'approvisionnement
- Indicateurs de gouvernance : nombre ou pourcentage d'administrateurs indépendants, rémunération des membres du CA liée à des objectifs ESG

Par principe, Myria AM se refuse d'investir sur des sociétés dont la note serait inférieure à 30/100. La gestion s'accorde toutefois la possibilité de réintégrer une société exclue par l'application de ces critères extra-financiers en le justifiant (introduction de valeurs en bourse dans le cadre d'un spin off). C'est donc l'approche en « sélectivité » par rapport à l'univers investissable qui est appliquée par Myria AM.

Les émetteurs intégrant des critères ESG représentent au moins 90% des titres en portefeuille. Dans la limite de 10% maximum de l'actif, le gérant pourra sélectionner des valeurs ou des titres (tels que des titres de créance, des actions et parts d'OPC ou des émetteurs non couverts par Bloomberg) ne disposant pas d'un score ESG.

Les limites méthodologiques de l'approche ESG concernent principalement la disponibilité et la fiabilité des données extra financières publiées par les émetteurs et le caractère subjectif de la notation mise en œuvre au sein de la société de gestion. Concernant les controverses, il s'agit d'un critère qualitatif et celles-ci sont évaluées en continu au gré des informations qui parviennent publiquement. Par exemple, l'annonce d'un changement de Direction ou la survenance d'un accident industriel seront des évènements ayant un impact pour les entreprises et seront pris en compte dans l'analyse de la société dès leur officialisation.
Pour une information plus détaillée sur la méthodologie de notation extra-financière mise en œuvre dans le compartiment et ses limites, mais également sur la politique d'exercice des droits de vote et d'engagement actionnarial, l'investisseur est invité à se référer au site internet https://www.myria-am.com/mentions-reglementaires.

Critères financiers :
Une fois les filtres extra-financiers appliqués sur l'univers d'investissement, un filtre de liquidité est aussi appliqué afin de s'assurer que le portefeuille ne s'expose pas à un risque de manque de liquidité.

A partir de cette étape, sur la base de l'univers investissable, l'équipe de gestion effectue une analyse en s'appuyant sur des critères financiers en deux étapes :

- dans un premier temps, une analyse quantitative des émetteurs des titres de l'univers (actions cotées sur les marchés de l'Union Européenne, ou pays européens membres de l'OCDE) en vue d'apprécier :
  - leurs fondamentaux comme notamment la croissance prospective du chiffre d'affaires et des bénéfices, leur rentabilité et le momentum de révision des estimations de bénéfices par les analystes (hausse, stabilité ou baisse) ;
  - leur valorisation relative au marché et historique ;
  - leur rendement sur dividende.
- dans un second temps, le gestionnaire évalue pour chaque émetteur de titre son potentiel de valorisation, ses perspectives de croissance, les risques attachés à son activité et la qualité de sa communication financière.

L'équipe de gestion apporte une attention particulière à la liquidité des titres en suivant les indicateurs tels que le flottant et les volumes moyens négociés.
La pondération de valeurs dans le portefeuille est déterminée selon les convictions de l'équipe de gestion, en tenant compte de la composition de l'indicateur de référence sans que celle-ci ne constitue une contrainte.

INFORMATION RELATIVES AU REGLEMENT SFDR ET TAXONOMIE

Le Fonds fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »), mais ne fait pas de cette promotion un objectif d'investissement durable. Le FCP ne prend actuellement aucun engagement minimum en matière d'alignement de son activité avec le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le Règlement SFDR). En conséquence, le pourcentage minimum d'investissement aligné à la Taxonomie sur lequel s'engage le FCP est de 0%. Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

PROFIL DE RISQUE DU FCP

Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par le gestionnaire financier par délégation. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers.

Au travers des investissements du FCP, les risques principaux pour le porteur sont les suivants :

- **Risque actions**
  Les marchés actions peuvent connaître des fluctuations importantes dépendant des anticipations sur l'évolution de l'économie mondiale, et des résultats des entreprises. En cas de baisse des marchés actions, la valeur liquidative du fonds pourra baisser. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le FCP pourra investir sur des valeurs de petite et moyenne capitalisation. Le cours ou l'évaluation de ces titres peut donner lieu à des écarts importants à la hausse comme à la baisse et leur cession peut requérir des délais.

- **Risque lié à la gestion discrétionnaire**
  La performance du FCP dépend à la fois des sociétés choisies par le gérant, de l'allocation d'actifs faite par ce dernier ainsi que de l'évolution des différents marchés. Il existe donc un risque que le gérant ne sélectionne pas les titres ou les marchés les plus performants et que l'allocation faite entre les différents marchés ne soit pas optimale. En cas de mauvaise anticipation du gérant, la valeur liquidative peut baisser.

- **Risque de perte en capital**
  Le risque de perte en capital résulte d'une perte lors de la vente d'une part à un prix inférieur à celui payé à l'achat. Le porteur de part ne bénéficie d'aucune garantie de restitution du capital investi.

- **Risque de liquidité**
  L'impossibilité pour un marché financier d'absorber les volumes de transactions peut avoir un impact significatif sur le prix des actifs.

- **Risque de couverture**
  Il existe un risque que la stratégie de couverture du portefeuille aux différents risques des marchés actions, taux et change auquel est exposé le fonds ne soit pas optimale, entraînant une baisse potentielle de la valeur liquidative du fonds.

- **Risque de surexposition**
  Compte tenu notamment de l'utilisation de produits dérivés, le portefeuille de l'OPC pourra être en situation de surexposition sur les marchés sur lesquels intervient le gérant, la valeur liquidative du fonds peut par conséquent baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels il est exposé.

- **Risque de change**
  Étant donné que le FCP peut être exposé indirectement dans des titres libellés dans des devises autres que l'euro, le porteur pourra être exposé à une baisse de la valeur liquidative en cas de variation des taux de change. Des positions en devises constituées en décorrélation des actifs détenus peuvent accentuer ce risque.

- **Risque en matière de durabilité**
  Les risques en matière de durabilité font référence à des événements ou conditions d'ordre environnemental, social, ou de gouvernance qui, s'ils se matérialisent, ont ou peuvent potentiellement avoir un impact négatif significatif sur les actifs, la situation financière, les bénéfices, ou la réputation d'une société. Ces risques peuvent notamment comprendre, mais sans s'y limiter, le changement climatique, la biodiversité, la gestion de la chaîne d'approvisionnement, la fiabilité des produits et la déontologie des entreprises.

  De plus, des risques supplémentaires peuvent résulter des limites inhérentes aux approches en matière de critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance), dans la mesure où l'on observe un manque de standardisation des règles régissant les critères ESG et le reporting des indicateurs ESG par les entités souveraines ou privées. Il n'existe aucune garantie que les OPCVM/FIA qui intègrent des critères ESG au sein de leur processus d'investissement tiennent

compte de l'ensemble des indicateurs pertinents à cet égard, ni aucune garantie que de tels indicateurs soient tous comparables. En outre, les OPCVM/FIA peuvent faire appel, pour leurs données ESG, à des prestataires externes spécialisés dans ce type d'analyse. Ces données peuvent s'avérer incomplètes, inexactes ou non disponibles et différer des données obtenues auprès d'autres sources. Le recours à des sources de données et/ou à des prestataires différents peut, à terme, avoir un impact sur l'univers d'investissement ou sur le portefeuille et la performance de l'OPCVM/FIA.

Autres risques accessoires

- **Risque de crédit**
  La valeur liquidative du FCP baissera si celui-ci détient une obligation ou un titre de créance d'un émetteur dont la qualité de signature vient à se dégrader ou dont l'émetteur viendrait à ne plus pouvoir payer les coupons ou rembourser le capital.
  L'attention des investisseurs est appelée sur l'orientation de gestion de cet OPC susceptible d'investir en titres spéculatifs, ce qui peut accroître le risque de crédit.

- **Risque de taux**
  En cas de hausse des taux, la valeur des investissements en instruments obligataires ou titres de créance pourra baisser, et par conséquent faire baisser la valeur liquidative du fonds. Ce risque est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion qu'une variation de 1% des taux d'intérêt peut avoir sur la valeur liquidative de l'OPC. A titre d'exemple, pour un OPC ayant une sensibilité de 2, une augmentation de 1% des taux d'intérêt entraînera une baisse de 2% de la valeur liquidative de l'OPC.

- **Risque de contrepartie**
  La société de gestion pouvant utiliser des instruments financiers à terme, de gré à gré, mettre en œuvre des échanges de collatéral, le porteur est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles. Cela pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

- **Risques associés à la gestion des garanties financières**
  Les risques associés à ces opérations et à la gestion des garanties financières sont le risque de crédit, le risque de contrepartie et le risque de liquidité tels que définis ci-dessus.

- **Risque juridique**
  Il représente le risque en lien avec la documentation juridique, l'application des contrats et les limites de ceux-ci.

- **Risque lié à la réutilisation des espèces reçues en garantie**
  La valeur liquidative du FCP peut évoluer en fonction de la fluctuation de la valeur des titres acquis par investissement des espèces reçues en garantie.

GARANTIE OU PROTECTION

Le FCP ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

COMPOSITION DE L'ACTIF

- **Les actifs hors dérivés intégrés**
  Actions et titres donnant accès au capital
  Le portefeuille sera exposé au minimum à 60% en actions européennes avec un maximum de 110%.
  En outre, le FCP étant éligible au PEA, il sera investi à tout moment au moins à 75% dans des actions des pays de l'Union Européenne ou actifs éligibles répondant à cette réglementation.

Dans le respect des limites présentées ci-dessus, le FCP pourra être investi jusqu'à 25% de son actif net en actions européennes hors Union Européenne (Association Européenne de Libre Echange (« AELE ») + Royaume Uni) en actions, autres titres donnant accès au capital et /ou titres de créance et instruments du marché monétaire.
Les titres détenus pourront concerner tous les secteurs économiques.
Les titres détenus pourront concerner tous les secteurs économiques et être libellés en euro, en devise de pays de l'Espace Economique Européen ou en devise de pays européens membres des pays de l'OCDE.
Les titres détenus pourront concerner tous les secteurs économiques et relèveront de tous types de taille de sociétés avec une prépondérance des moyennes et grandes capitalisations, soit à partir de 500 Millions d'euros. L'exposition aux petites capitalisations (inférieure à 500 millions d'euros) sera limitée à 20% du fonds. Ils seront admis à la négociation sur les marchés des pays de l'Union Européenne ou sur les marchés des pays européens membres de l'OCDE et seront libellés en euro, les autres devises ne représenteront pas plus de 50% de l'actif net.

Titres de créance et instruments du marché monétaire
L'utilisation de ces instruments a pour unique but de rémunérer les liquidités présentes dans le fonds.
Le FCP pourra être investi jusqu'à 10% de son actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire (obligations à taux fixe, en obligations à taux variable, en obligations indexées sur l'inflation, en titres de créance négociables, en BMTN, en EMTN non structurés, titres subordonnés…) dont la durée de vie restant à courir lors de l'acquisition pourra être supérieure à six mois.
Les émetteurs sélectionnés relèveront des pays de l'Union Européenne. Ils appartiendront indifféremment au secteur public ou au secteur privé.
Ils pourront relever de toutes les notations. Les titres détenus seront libellés en euro ou en autres devises de pays de l'Espace Economique Européen.
Dans le cas où la société de gestion investirait sur des titres de créance ou des obligations en direct, elle procèderait à sa propre analyse pour évaluer la qualité de l'émetteur et de l'émission en sus de s'appuyer sur la recherche et les notations de crédit émises par les agences de notation.
Les titres de créance seront négociés sur un marché réglementé ou organisé.

Actions et parts d'OPC
Le portefeuille pourra être investi dans la limite de 10% de son actif net en parts ou actions :

- ☒ OPCVM de droit français
- ☒ OPCVM de droit européen
- ☐ Fonds de fonds
- ☒ FIA (Fonds d'Investissement Alternatifs) de droit français
- ☐ FIA (Fonds d'investissement Alternatifs) de droit étranger

Le fonds pourra également détenir des OPC gérés par la société de gestion et avoir recours aux « trackers », OPC indiciels cotés.
Ces OPC seront utilisés notamment pour gérer la trésorerie du FCP ou pour bénéficier d'une stratégie d'investissement correspondant à l'objectif de gestion du Fonds. La part investie dans ces OPC sera analysée en transparence pour identifier la part des investissements portant sur des émetteurs faisant éventuellement partie de la liste des exclusions. Ainsi, on s'assurera du respect à tout instant que l'exposition sur les émetteurs intégrant des critères ESG représentent au moins 90% des titres en portefeuille.

- **Les instruments dérivés**

Le fonds pourra intervenir sur les instruments dérivés suivants :
Nature des marchés d'intervention

- ☒ réglementés
- ☒ organisés

☒ de gré à gré

Risques sur lesquels le Fonds désire intervenir
☒ action
☒ taux
☒ change
☐ crédit

Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limité à la réalisation de l'objectif de gestion
☒ couverture
☒ exposition
☐ arbitrage
☐ autre nature

Nature des instruments utilisés
☒ futures
☒ options
☐ swaps
☒ change à terme
☐ dérivés de crédit
☐ autre nature

Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion
☒ couverture
☒ exposition
☐ arbitrage
☐ autres

De manière générale, le recours aux instruments dérivés permet notamment :
- d'exposer le portefeuille aux marchés actions et/ou de taux et/ou de devises,
- de couvrir le portefeuille des risques sur les actions, taux et /ou devises en cas de fluctuations subites des marchés.

Dans le cas de l'exposition par dérivés, qui par nature sera utilisée de manière tactique donc temporaire, elle sera limitée à 5% du notionnel du portefeuille et sera analysée en transparence pour identifier le notionnel portant sur des émetteurs faisant éventuellement partie de la liste des exclusions. Ainsi, on s'assurera du respect à tout instant que l'exposition sur les émetteurs intégrant des critères ESG représentent au moins 90% des titres en portefeuille.
Ces instruments seront négociés sur des marchés règlementés, organisés ou de gré à gré. Ils seront traités avec de grandes contreparties françaises ou internationales, tels que des établissements de crédit ou des banques sélectionnées par la société de gestion et feront l'objet d'échanges de garanties financières en espèces. Les garanties financières en espèces reçues par l'OPCVM pourront être réinvesties via des OPC, qui appartiendront notamment à la classe « monétaire court terme ».

- **Les instruments intégrant des dérivés**

Le portefeuille pourra comprendre des obligations convertibles, obligations échangeables, obligations avec bons de souscription, obligations remboursables en actions ainsi que des droits et des warrants. Ces instruments seront négociés sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré.
Ces opérations sont réalisées dans le but de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille aux marchés des actions, des taux et des devises.

- **Liquidités**
  L'OPCVM pourra détenir des liquidités à titre accessoire, notamment, pour faire face aux rachats de parts par les investisseurs. Le prêt d'espèces est prohibé.

- **Les dépôts**
  L'OPCVM pourra avoir recours à des dépôts dans la gestion de l'allocation d'actif du Fonds, en complément des produits de taux d'intérêt en vue d'assurer la gestion de la trésorerie de l'OPCVM dans la limite de 20% de l'actif net. Il pourra employer jusqu'à 20% de son actif dans des dépôts placés auprès d'un même établissement de crédit.

- **Les emprunts d'espèces**
  Le FCP peut avoir recours à des emprunts d'espèces via un compte ouvert auprès du dépositaire du FCP, dans la limite de 10% de l'actif net. Ces emprunts sont principalement effectués dans le but d'optimiser la gestion de trésorerie et de gérer les modalités de paiement différé des mouvements d'actif et de passif.

- **Les acquisitions et cessions temporaires de titres**
  Néant

- **Les garanties financières**
  Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré le fonds peut recevoir des actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

  Le risque de contrepartie dans les transactions sur instruments dérivés de gré à gré ne peut excéder 10% des actifs nets du FCP lorsque la contrepartie est un établissement de crédit tel que défini par la réglementation en vigueur, ou 5% de ses actifs dans les autres cas.

  Les garanties financières reçues sont essentiellement constituées en espèces.

  Toute garantie financière donnée ou reçue respectera les principes suivants :
  - Liquidité : toute garantie financière en titres doit être liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent ;
  - Évaluation : les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit ;
  - Qualité de crédit des émetteurs : les garanties financières sont de haute qualité de crédit ;
  - Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie ;
  - Diversification : L'ensemble des titres d'un même émetteur reçus en garantie de toutes les contreparties ne peut dépasser 20% de l'actif net ;
  - Conservation : les garanties financières reçues sont détenues par le Dépositaire du FCP ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières ;
  - Cessibilité : les garanties financières sont cessibles à tout moment ;
  - Absence de réutilisation des garanties « titres »: les garanties financières autres que les espèces ne peuvent ni être vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie ;
  - Réutilisation des garanties reçues en espèces : elles sont, soit placées en dépôt auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA « monétaire court terme »), soit investies en OPCVM/FIA « monétaire court terme ».

CHANGEMENTS INTERVENUS

1er juillet 2025

- Changement de dénomination pour « UFF Actions Privilège Europe » en lieu et place de « UFF Privilège »
- Part N , part A, part CT

CHANGEMENTS ENVISAGÉS

2 janvier 2026

- Changement de méthode de notation ESG de "interne Myria" à notation Sustainalytics.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

Préambule

Conformément aux Directives UCITS V et AIFM, MYRIA ASSET MANAGEMENT a mis en place une politique de rémunération applicable aux collaborateurs dont les fonctions sont susceptibles d'influencer le profil de risque de la Société de Gestion et/ou des OPCVM et FIA gérés. La politique de rémunération aligne les risques pris par le personnel avec ceux des investisseurs et ceux de la société de gestion ; elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion.

Le présent document est établi dans le prolongement de cette politique et vise à détailler les éléments quantitatifs et qualitatifs relatifs aux rémunérations versées au titre de l'exercice comptable 2025.

Éléments qualitatifs

Conformément à la politique de rémunération de la Société de Gestion, la décision d'attribution des rémunérations est prise collégialement par le Comité de Direction de MYRIA ASSET MANAGEMENT et présentée au comité des nominations et rémunérations de l'UFF.
Le montant de ces rémunérations est apprécié sur la base des critères tels que déterminés dans la politique de rémunération (exemples : évaluation qualitative des résultats et performances individuelles, appréciation du respect des procédures et de l'environnement de contrôle et de conformité…).
S'agissant des rémunérations variables, elles prennent exclusivement la forme de primes exceptionnelles ayant la nature de traitements et salaires. Compte tenu des montants déterminés au titre de l'exercice 2025, aucun versement en parts d'OPCVM ou de FIA ni report de versement n'ont été mis en œuvre.

Le Comité de Direction procède annuellement à une revue de la politique de rémunération et veille à sa conformité à la réglementation.

Éléments quantitatifs

Le personnel concerné ainsi que les rémunérations afférentes sont détaillés ci-dessous :

Effectif total sur l'année 2025 : 11 dont 9 preneurs de risque.

Rémunération brute totale + montant brut primes versées au titre de l'année 2025 : 1422 milliers d'euros, le tout ventilé de la façon suivante :

1. en fonction des catégories de personnel :
   - 1319 milliers d'euros versés aux preneurs de risque,
   - 103 milliers d'euros versés aux autres collaborateurs,

2. en fonction de la nature de la rémunération : (Toutes typologies de collaborateurs confondues)
   - 1121 milliers d'euros de rémunérations fixes,
   - 301 milliers d'euros de rémunérations variables

FRAIS

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et Frais de fonctionnement et autres services *	Actif net	Part M : 1,32% % TTC maximum Part A : 3,07 TTC maximum Part N : 2,19 % TTC maximum Part CT : 3,07% TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif (1)
Prestataires percevant des commissions de mouvement 100% Dépositaire (pour le traitement des ordres)	Prélèvement sur chaque transaction	De 10 euros à 150 euros HT selon la transaction et en fonction de la zone géographique (voir tarification ci-dessous**).
Commission de surperformance	Actif net	15% TTC de la performance nette de frais supérieure à celle de l'indice de référence Bloomberg Europe DM ex-UK Large Cap®. (dividendes nets réinvestis).

(1) L'OPCVM pouvant être investi jusqu'à 10% en parts ou actions d'OPC, des frais indirects pourront être prélevés. Ces frais sont inclus dans le pourcentage de frais courants prélevés sur un exercice, présenté dans le document d'information clé pour l'investisseur.

*Conformément à la Position-recommandation AMF DOC-2011-05, sont inclus dans les « frais de fonctionnement et autres services », les frais suivants :

- Les frais d'enregistrement et de référencement des fonds
- Les frais d'information clients et distributeurs
- Les frais des données
- Les frais de dépositaire, juridiques, audit, fiscalité, etc.
- Les frais liés au respect d'obligations règlementaires et aux reporting régulateurs

** Prestations perçues par le dépositaire pour le traitement des ordres.

Prestations & conditions tarifaires	ESES	Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 4
Frais de transaction (R/I ou S/R)	10 €	25 €	45 €	100 €	150 €
Instruction manuelle ou réparée	5 €	5 €	5 €	5 €	5 €

ESES : France, Belgique, Pays-Bas.
Zone Groupe 1 : Valeurs de la zone monétaire EUR (hors ESES & Slovénie) : Allemagne, Autriche, Espagne, Finlande, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Portugal + Clearstream, Euroclear, États-Unis, Japon, Norvège, Suède, Canada, Royaume-Uni, Suisse, Australie, Danemark.
Zone Groupe 2 : Israël, Thaïlande, Inde, Brésil, Slovénie, Nouvelle-Zélande, Hongrie, Taiwan.
Zone Groupe 3 : Mexique, Russie, République Tchèque.
Zone Groupe 4 : Quatar.

Commission de surperformance :

La commission de surperformance est calculée selon la méthode indicée, sur la durée de l'exercice comptable (période d'observation), selon les modalités suivantes :

- Les frais de gestion variables sont provisionnés à chaque valeur liquidative. La commission de surperformance sera provisionnée en cours d'exercice et prélevée à la fin de l'exercice même en cas de performance absolue négative de l'OPCVM.
- Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 15% TTC représente la différence entre l'actif du fonds avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à celle de l'indicateur de référence sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que le fonds (ci-après l'« Actif de référence »).
- En cas de sous-performance du fonds par rapport à l'Actif de référence, la part des frais de gestion variables est réajustée par une reprise de provision à hauteur de la dotation existante.
- En cas de rachats, la quote-part de la provision de frais de gestion variables correspondant au nombre d'actions rachetées est définitivement acquise à la société de gestion. Celle-ci sera perçue à la clôture de l'exercice.

À compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2022, toute sous-performance du fonds par rapport à l'actif de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. À cette fin, la durée cible de la période de référence de la performance est fixée à cinq ans. Une commission de surperformance ne pourra être payée que si des résultats positifs ont été

enregistrés au cours de la période de référence. Toute sous-performance au cours de la période de référence de cinq ans (y compris l'exercice au cours duquel les provisions sont calculées) devrait être rattrapée avant que la commission de surperformance ne devienne exigible.
Autrement dit, une commission de surperformance ne sera prélevée à la fin de l'exercice, qu'à la condition que la surperformance excède toutes les sous-performances au cours des cinq années précédentes.
La période d'observation correspond à l'exercice comptable et s'étend sur 12 mois (soit du 1er janvier N au 31 décembre N de chaque année).

Année	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
Surperformance nette du fonds	5%	0%	-5%	3%	2%	5%	5%	-10%	2%	2%	2%	0%	2%	-6%	2%	2%	**-4%**	0%	5%
Sousperformance à compenser l'année suivante	0%	0%	-5%	-2%	0%	0%	0%	-10%	-8%	-6%	-4%	**0%[1]**	0%	-6%	-4%	-2%	-6%	**-4%[2]**	0%
Base de calcul de la commission de surperformance	5%	0%	-5%	-2%	0%	5%	5%	0%	-8%	-6%	-4%	**-4%**	2%	-6%	-4%	-2%	-6%	-6%	**1%**
Paiement de la commission de surperfomance	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	**Non**	**Non**	**Non**	**Non**	**Non**	Oui	**Non**	**Non**	**Non**	**Non**	**Non**	Oui

1 La sous-performance de l'année 12 à reporter en année 13 est 0% (et pas -4%) du fait que la sous-performance résiduelle provenant de l'année 8 qui n'avait pas été encore compensée (-4%) n'est plus prise en compte, vu que la période de 5 ans est finie (la sous-performance de l'année 8 est compensée jusqu'à l'année 12 incluse)

2 La sous-performance de l'année 18 à reporter en année 19 est -4% (et pas -6%) du fait que la sous-performance résiduelle provenant de l'année 14 qui n'avait pas été encore compensée (-2%) n'est plus prise en compte, vu que la période de 5 ans est finie (la sous-performance de l'année 14 est compensée jusqu'à l'année 18 incluse)

Pour information, le taux de frais courants prélevés par le fonds au titre de l'exercice clos au 31/12/2025 est de

Part M : 1,39% dont 0.07% de coûts induits

Part A : 3,14% dont 0,07% de coûts induits

Part N : 2,26% dont 0,07% de coûts induits

Part CT: 3,14% dont 0,07% de coûts induits

Autres informations

EXERCICE DU DROIT DE VOTE AUX ASSEMBLÉES POUR LES TITRES DÉTENUS EN PORTEFEUILLE

L'exercice du droit de vote pour les titres détenus dans le portefeuille est effectué en toute indépendance dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts. Le gérant financier exerce au fil de l'eau les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille selon sa propre politique d'exercice.

LA SÉLECTION ET L'ÉVALUATION DES INTERMÉDIAIRES ET CONTREPARTIES

Conformément au Règlement Général de l'AMF, la société de gestion a mis en place une « Politique de Meilleure Sélection / Meilleure exécution » des intermédiaires et contreparties, tenue à disposition des investisseurs sur le site internet de la société de gestion www.myria-am.com.
L'objectif de cette politique est de sélectionner, selon différents critères prédéfinis, les négociateurs et les intermédiaires dont la politique d'exécution permettra d'assurer le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres.

RISQUE GLOBAL

La méthode de calcul du risque global de l'OPCVM sur les instruments financiers à terme est celle du calcul de l'engagement telle que définie à l'article 411-73 et suivants du Règlement Général de l'AMF. Le niveau maximal d'exposition de l'OPCVM aux marchés pourra être porté jusqu'à 200% de l'actif net.

CRITÈRES ESG

Les informations sur les critères environnementaux, sociaux, et de qualité de gouvernance dans la politique d'investissement de cet OPCVM sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion : www.myria-am.com

POLITIQUE DE DISTRIBUTION

L'OPCVM a opté pour le mode d'affectation des sommes distribuables suivant : la capitalisation.

RÈGLES D'INVESTISSEMENT

Le fonds respecte les règles d'investissement et les ratios réglementaires définis par le Code Monétaire et Financier et par le Règlement Général de l'AMF.

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE

Compte tenu de la nature de la gestion financière du FCP, la société de gestion n'utilise aucune technique de gestion efficace de portefeuille.

TRANSPARENCES DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS – REGLEMENT SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR).

Au cours de l'exercice l'OPC n'a pas fait l'objet d'opération relevant de la règlementation SFTR.

RESPECT DES EXIGENCES D'INVESTISSEMENT CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 91 QUATER L DU CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS ANNEXE 2 RELATIVE AU PEA

Au cours de l'exercice comptable, la société de gestion confirme le respect du taux minimum de 75% d'investissement de l'actif du Fonds en titres ou droits mentionnés aux a, b et c du 1° du I de l'article L. 221-31 du Code Monétaire et Financier.

Rapport d'activité de l'OPCVM maître « UFF ACTIONS PRIVILEGE EUROPE »

LE RAPPORT DE GESTION DE MYRIA AM.
JANVIER 2025 - DECEMBRE 2025

janvier 2025

L'année 2025 a démarré en trombe en janvier, avec le très fort rebond des marchés actions européens, qui ont semblé profiter de l'espoir de déréglementation, conséquence de l'arrivée effective au pouvoir de Donald Trump. En effet, si nous passons sur les fronts politique et géopolitique où la tornade Trump est déjà à l'œuvre, le front économique n'est pas en reste. Après avoir déjà annoncé la hausse des droits de douane de 25% sur les biens en provenance du Mexique et du Canada, et de 10% seulement pour ceux en provenance de la Chine, c'est désormais vers l'Europe que l'attention se tourne, alors que l'administration américaine essaie avec un certain succès de la diviser pour mieux imposer ses exigences commerciales, comme en témoignent les marques d'amitiés dont jouit l'Italie et le désordre semé par Elon Musk en Allemagne en soutenant ouvertement le parti d'extrême-droite AfD. Mais en janvier, c'est sans nulle doute l'Intelligence artificielle qui a encore mené la danse sur les marchés financiers. Nous passerons rapidement sur l'échec retentissant de l'IA française Lucie, mise hors ligne trois jours seulement après son lancement, pour parler de DeepSeek, l'IA chinoise qui pourrait disrupter l'hégémonie américaine tant son coût semble incommensurablement moindre que ses concurrentes directes. Sa mise en ligne s'est traduite par des chutes historiques des titres phares du Nasdaq Nvidia et Broadcom qui finissent le mois en baisse de 11% et 4% respectivement.Dans ce contexte, les marchés actions européens s'envolent de près de 8% pour le CAC et l'Eurostoxx 50 et même de près de 11% pour l'indice européen des actions bancaires, tandis qu'aux Etats-Unis, les performances sont bien moindres, le S&P 500 postant une hausse de 2,8% et le Nasdaq un gain de 1,6% en dollar. Les petites et moyennes capitalisations européennes sous-performent une nouvelle fois de près de 3% voire 5% alors que leurs homologues américaines font mieux que les valeurs du S&P 500.L'exposition du portefeuille aux secteurs financiers et en particulier au secteur bancaire que nous avons maintenue en ce début d'année lui a permis de ne pas prendre de retard par rapport au marché, malgré une hausse encore plus importante que ce à quoi nous nous attendions ! Au niveau des opérations, nous avons d'ailleurs renforcé la position sur Commerzbank, un mois après avoir réintroduit le titre dans le fonds.

février 2025

Rien n'arrête les marchés actions européens en ce début d'année 2025 ! Continuant sur leur lancée, l'ensemble des places financières du vieux continent ont confirmé leur bond en avant enregistré en janvier, faisant fi du contexte politique et géopolitique ambiant. Et c'est sans nul doute le show permanent américain emmené par son meneur de revue, à savoir Donald Trump, qui a saturé l'actualité encore ce mois-ci. Tout d'abord, le jeu de poker menteur au sujet des droits de douane sur les biens en provenance du Canada et du Mexique a pris fin et ce sont bien 25% de taxe qui seront appliqués dès le 4 mars sur certains produits. Dans la foulée, le Président a prévenu d'Europe qu'elle se verra infliger également des droits de douane de 25% ultérieurement. Dans tous les cas, le flou entourant les biens réellement taxés est vraiment épais. Du côté de ses acolytes, c'est aussi un véritable festival auquel on assiste. Tout d'abord, Elon Musk, dans son rôle de ministre de l'Efficacité gouvernementale, empiète largement sur celui du Secrétaire d'Etat des Etats-Unis (ou ministre des Affaires étrangères),

Marco Rubio, en invitant les Allemands à voter pour l'AFD sur son réseau social X. Grâce, entre autres, à cette caisse de résonance, le parti d'Extrême-droite réalise un score impressionnant de près de 21%, et s'adjuge un peu moins d'un quart des sièges du Bundestag. L'autre acolyte de Donald Trump, JD Vance, n'est pas en reste. Invité à s'exprimer lors de la Conférence de Munich sur la Sécurité, le Vice-Président s'est lancé dans une diatribe hors sol sur le fait que la plus grande menace qui plane sur l'Europe n'est « ni la Russie ni la Chine », mais « le renoncement à certaines de ses valeurs les plus fondamentales », comme la liberté d'expression…Enfin, l'apothéose a été atteinte dans le Bureau Ovale le 28 février lors de la visite de Volodymyr Zelensky à Washington. Ce dernier est tombé dans une embuscade, diffusée en direct à la télévision, et visant à le contraindre de signer un accord-cadre pour l'exploitation des minerais au profit des Etats-Unis, et ce, après avoir été qualifié de dictateur par Donald Trump deux semaines auparavant. Malgré la morve des deux américains, qui se sont cru dans une émission de téléréalité, c'est bien le Président ukrainien qui a eu, pour le moment, l'avantage en claquant la porte avant la conclusion de l'accord. Sans surprise, les résultats des sociétés qui ont publié en février sont presque passés inaperçus, si ce n'est ceux de Nvidia qui ont plutôt rassuré les marchés après l'épisode Deepseek du mois dernier. Dans ce contexte de crique géopolitique, les marchés financiers mondiaux ont eu des comportements contrastés. Comme expliqué en introduction, les marchés actions européens ont connu des progressions comprises entre 2% et 4%, tirés notamment par les secteurs de la finance et de l'alimentation. Aux Etats-Unis, les marchés semblent de moins en moins convaincus par les gesticulations de la nouvelle administration comme le prouve à nouveau les contreperformances du S&P et du Nasdaq qui perdent respectivement 1,3% et 4% sur le mois. Et c'est sans compter sur la déroute du Bitcoin qui s'effondre de plus de 17% en février, perdant une grande partie des gains emmagasinés à la suite de la victoire de Donald Trump. Sur le mois, le portefeuille surperforme le marché, tiré par le très bon comportement du secteur bancaire et des titres que nous avons sélectionné (Banco Santander, Commerzbank et Unicredit). Au niveau des opérations nous avons arbitré notre position dans le brasseur Heineken sur son concurrent belge Anheuser-Bush Inbev que nous considérons comme moins sensible à des augmentations de tarifs douaniers supplémentaires du fait de sa production locale pour ses ventes aux Etats-Unis. Enfin, nous avons renforcé certains titres qui devraient bénéficier d'une éventuelle fin du conflit en Ukraine (Siemens, BASF).

mars 2025

Le mois de mars 2025 a été très difficile pour les marchés financiers, qui ont tous lourdement chuté principalement du fait du comportement erratique de l'administration Trump sur des sujets aussi divers qu'interdépendants, comme les droits de douane ou la géopolitique. Le Trump Show s'était terminé le mois dernier sur l'humiliation de Volodymyr Zelensky dans le bureau ovale, pris en étau entre le Président et le Vice-Président le sommant d'accepter un accord sur l'exploitation des matières premières en guise de paiement de l'aide militaire américaine. Patatras, un mois plus tard et après avoir tenté de faire revenir Vladimir Poutine dans le cercle des nations respectables, c'est le même Donald Trump qui affirme être très fâché contre le Président russe et le menace de droits de douane sur le pétrole s'il n'accélère pas le processus de désescalade en Ukraine. Sur le front du commerce mondial, c'est encore et toujours les menaces de droits de douane sur les principaux partenaires des Etats-Unis avec une sorte de nouvelle fête nationale le 2 avril prochain, dénommée pompeusement « Libération Day ». Ceci correspond non seulement à l'annonce d'une salve de tarifs tous azimuts visant à rééquilibrer la balance commerciale américaine, mais également à l'annonce de « droits de douane réciproques » visant à rééquilibrer les échanges mondiaux. Mais déterminer un droit de douane par bien et par pays relève d'une tâche titanesque qui conduirait probablement les Etats-Unis à se tirer une balle dans le pied, avec un effet négatif sur la croissance et sur l'inflation. Et c'est le flou de la mise en œuvre de ces mesures coercitives pour le Commerce mondial qui explique la prudence de la Réserve fédérale américaine, qui a une nouvelle fois laissé ses principaux taux directeurs inchangés. A contrario, en Europe, le chemin semble tout tracé. La Banque centrale européenne a de nouveau baissé son taux directeur d'un quart de point à 2.50%, tandis que l'Allemagne, dans un retournement politique historique, a annoncé un

plan d'investissement dans la défense et les infrastructures de l'ordre de 1000 milliards d'euros sur 10 ans. Dans ce contexte, sur les marchés actions, c'est une sorte de capitulation qui s'est jouée aux Etats-Unis, avec une baisse très prononcée du Nasdaq de plus de 8%, tandis que le S&P500 chutait de 5.6%. En Europe, les indices ont un peu mieux résisté, avec des baisses légèrement inférieures à 4%, compensées par un secteur de la défense en grande forme, qui progresse de 12% sur le mois et de 45% sur le trimestre. Sur le portefeuille, nous avons pris quelques profits sur certaines positions dans le luxe (Hermès) et les bancaires (Commerzbank). Nous avons également réduit encore notre position sur le laboratoire pharmaceutique danois Novo Nordisk le considérant de plus en plus à risque sur l'hégémonie de son produit phare mais également comme pouvant être ciblé par l'administration Trump dans son indécente et incessante attaque du Danemark pour assouvir sa soif impérialiste sur le Groenland. Sur le mois, le portefeuille conforte son bon comportement depuis le début de l'année, malgré un marché beaucoup moins clément.

avril 2025

Le mois d'avril 2025 a connu une mise en place de droits de douane, parfois stratosphériques, excessivement mal perçus par le monde politique et bien sûr par le monde financier, ce qui a entrainé une volatilité exacerbée sur les marchés financiers. Le 2 du mois, dans une mise en scène hallucinante, le Président Trump a annoncé des surtaxes douanières à l'encontre de 180 pays, pires que celles qui prévalaient après la crise de 1929, devant entrer en vigueur le 9 avril. Le délai d'une semaine ainsi établi devait permettre aux pays impliqués d'entrer dans une sorte de négociation éclair visant à rétablir miraculeusement les déséquilibres pris en compte par l'administration américaine. Mais, en se focalisant uniquement sur le déficit commercial américain sur les échanges de biens et en omettant sciemment l' « hénaurme » bénéfice commercial sur les échanges de services, Donald Trump s'est pris les pieds dans le tapis. Dès le 3 avril, les marchés financiers, notamment américains, signifiaient leur extrême mécontentement, de nombreux fournisseurs de l'économie américaine étant localisés dans les pays les plus taxés. Ainsi, entre le 2 et le 8 avril, le S&P 500 et le Nasdaq composite se sont effondrés de 12% et 13% respectivement, portant le recul à plus de 20% pour l'indice fortement pondéré en valeurs technologiques, alors que l'escalade des surtaxes entre la Chine et les USA n'en finissait pas. Le 9 avril, alors que seuls quelques pays mineurs étaient entrés en négociation avec l'administration américaine, tandis que la plupart réfléchissaient à une riposte concertée, Donald Trump n'a pas eu d'autre choix que d'annoncer un moratoire de 3 mois sur la mise en place des surtaxes douanières pour tous les pays sauf la Chine, en les fixant néanmoins à 10% de manière indiscriminée. Sans surprise, cette pause a propulsé les marchés financiers qui se sont repris vigoureusement sur la journée. Et depuis lors, les marchés financiers ont entrepris de remonter lentement, avec parfois des à-coups, mais chaque recul, volte-face ou camouflet infligé au Président américain étant considéré comme nécessaire pour minimiser l'impact d'une politique incompréhensible sur l'économie réelle et les chaînes d'approvisionnement, dont le rétablissement à la suite du Covid 19 avait pris presque 3 ans. Sur cette séquence du mois d'avril, on retiendra donc que l'économie est une science et que toute expérimentation hasardeuse se paie cash, que l'Europe n'est jamais aussi forte que dans l'adversité et que la réindustrialisation des Etats-Unis, dont l'économie est fondée à près de 80% sur les services, ne se fait pas en 24 heures, à l'instar de la paix entre la Russie et L'Ukraine. Dans ce contexte, le CAC 40 et l'Eurostoxx 50 ne baissent finalement que de 2% et 1% respectivement, l'indice des banques de la zone euro se payant même le luxe de progresser de 0,4% sur le mois après avoir chuté jusqu'à -15% en début de mois. Et la palme revient une nouvelle fois au secteur de la défense, dont l'indice européen incluant des titres britanniques progresse de près de 5%. En tout début de mois, nous avons renforcé certaines positions (Inditex, maison mère de Zara, en particulier) et initié une nouvelle sur Investor afin de renforcer notre exposition aux acteurs nordiques, en particulier industriels, à travers une holding particulièrement bien gérée. Ces opérations se sont avérées très porteuses et participent à la bonne performance relative du portefeuille. Sur la journée très particulière du 10 avril, nous avons réduit des titres dont la performance réagissait de manière excessive au rétropédalage de l'administration américaine sur les droits de douane. Dès le lendemain et les jours suivants nous nous sommes réinvestis

sur des dossiers que nous considérons comme offrant toujours un potentiel important (Banco Santander, Siemens, Airbus, Safran…).

mai 2025

En mai 2025, les marchés ont été ballotés par les volte-face incessantes de Donald Trump concernant sa politique protectionniste, consistant à menacer d'imposer des droits de douane prohibitifs selon les pays ou les secteurs d'activité.Ainsi, alors que le Président avait décrété des tarifs de 145 % sur les biens importés de Chine au plus fort de la crise qu'il a lui-même provoquée, il les a subitement réduits le 14 mai de 115 points, atteignant un premier palier de 30 %. En signe de bonne volonté, la Chine a maintenu son différentiel négatif de 20 % avec les États-Unis, ramenant ses propres droits de 125 % à 10 %. À l'inverse, alors que les Européens semblaient déterminés à négocier, leurs propositions ont, sans raison claire, profondément irrité le Président américain, qui les a menacés de droits de douane allant jusqu'à 50 %. Ces menaces n'ont cependant pas été mises à exécution. L'analyse de la réaction des marchés financiers montre clairement que l'administration américaine a perdu en crédibilité, d'autant plus qu'Elon Musk a quitté le Département de la Réduction de la Dépense Publique (DOGE) après 130 jours d'inaction. Le taux à 10 ans américain s'est ainsi installé autour de 4,5 %, ce qui n'est pas une bonne nouvelle pour la première puissance mondiale. En effet, Moody's, 14 ans après S&P, a abaissé d'un cran la note de la dette américaine, lui attribuant désormais un AA+, une évaluation relativement généreuse compte tenu des niveaux d'endettement, surtout en comparaison avec des pays moins exposés. Sur le plan géopolitique, là encore, les gesticulations du Président américain ont eu aussi peu d'impact que les menaces européennes adressées à la Russie dans le cadre du conflit en Ukraine, ou à Israël. Le seul succès notable de l'administration Trump en mai reste la libération, le 12 mai, du dernier otage israélo-américain encore vivant. Cette opération, entièrement négociée par les États-Unis sans concertation avec Israël, a mis en lumière les profondes dissensions désormais visibles entre les deux pays. En résumé, en mai 2025, l'adage « Sell in May and go away » n'a jamais été autant invalidé depuis 1990, compte tenu de la forte reprise des marchés risqués. En Europe, le CAC 40 et l'EuroStoxx 50 ont bondi respectivement de 3.5 % et 5 %, certains secteurs enregistrant même des hausses à deux chiffres, comme les banques de la zone euro (+10.5 %) ou le secteur de la Défense européenne (+15.5 %).Outre-Atlantique, les marchés actions ne sont pas en reste : le S&P 500 a progressé de plus de 6 %, tandis que le Nasdaq s'est envolé de 9.5 %. Finalement, le MSCI World a gagné e 6 %, en dollars comme en euros, la monnaie unique étant restée très stable face au billet vert. Le portefeuille a bien performé ce mois-ci, ce qui vient confirmer son bon dynamisme depuis le début de l'année. Le secteur bancaire a été parmi les principaux contributeurs sur le mois avec encore une fois les très bonnes performances de sociétés telles que Commerzbank et Banco Santander sur lesquelles nous avons pris quelques bénéfices.

juin 2025

Juin 2025 a été remarquablement calme sur les marchés financiers, alors que l'actualité géopolitique a été particulièrement intense durant cette période. En effet, contre toute attente, le 13 juin dernier, Israël a lancé une attaque massive contre le régime des mollahs iraniens, avec pour objectif la destruction des infrastructures nucléaires civiles et militaires. Cette guerre, qui a duré douze jours, a été atypique à plusieurs égards, notamment parce que les deux belligérants n'ont aucune frontière commune et sont distants de plus de 900 km, selon le trajet le plus court. On aurait logiquement pu penser que les marchés financiers seraient les victimes collatérales d'un embrasement du conflit au Proche-Orient, mais en réalité, à part un soubresaut de 10 $ sur le prix du baril de pétrole, aussi vite effacé qu'enregistré, il n'en a rien été. Néanmoins, cette guerre éclair a éclipsé toute autre actualité, qu'il s'agisse des droits de douane, dont le moratoire expire le 9 juillet prochain, ou des actions des banquiers centraux. À ce sujet, en Europe, Christine Lagarde, après avoir abaissé une nouvelle fois de 0,25 % les principaux taux directeurs de la Banque centrale européenne — dont le taux des facilités de dépôt s'établit désormais à 2 % —, a annoncé que sa politique de normalisation était pour le moment terminée. Outre-Atlantique, lors de la réunion du FOMC du 18 juin, la Banque centrale américaine a

une nouvelle fois laissé son taux directeur inchangé, à 4,25 % pour la borne basse, ce qui a déclenché la fureur de Donald Trump, qui a fustigé Jerome Powell sur son réseau social, TRUTH. En conclusion de ce semestre, on notera que les marchés sont extrêmement résilients. En Europe, les indices boursiers ne baissent que de quelques dixièmes de pourcentage sur le mois, que ce soit pour le CAC 40 (-0,90 %) ou pour l'Eurostoxx 50 (-1.1 %). Aux États-Unis, en revanche, les indices boursiers bondissent franchement et s'octroient de nouveaux records absolus : c'est le cas du Nasdaq, qui progresse de plus de 6 %, et du S&P 500, qui gagne plus de 5 % sur le mois en dollar. Concernant les mouvements sur le portefeuille, nous avons réduit notre exposition au secteur de la Chimie, notamment via BASF, jugée vulnérable à un avertissement en raison de volumes faibles, d'un manque de pricing power et d'une faible dynamique notamment dans son activité amont. Le secteur sous-performe le marché depuis plus de deux ans et aucune amélioration significative n'est attendue à court terme. Sur le secteur bancaire au contraire, toujours largement en tête des performances sectorielles depuis le début de l'année, nous avons continué à prendre quelques bénéfices, sur ING cette-fois. Nous resterons constructifs sur les banques mais essayons de conserver une approche dynamique dans notre sélection. Enfin, nous avons renforcé notre ligne sur EssilorLuxottica après une rencontre avec la société qui nous a confortés sur les bonnes dynamiques sous-jacentes du groupe. Sur le semestre, et donc depuis le début de l'année, le portefeuille s'est bien comporté et a su bénéficier des hausses du marché tout en amortissant les moments de stress.

juillet 2025

Décidément, les mois se suivent sans vraiment se ressembler, mais rien ne semble entraver la marche en avant des marchés financiers risqués. Ce sont en réalité les accords commerciaux et les droits de douane annoncés en juillet qui ont animé les marchés financiers. Les Britanniques avaient ouvert la voie dès la fin mai, en concluant un accord établissant une taxation minimale de 10 % sur les biens produits au Royaume-Uni. Le 22 juillet, l'annonce d'un accord commercial "énorme" avec le Japon a ravivé l'optimisme des marchés. La majorité des biens nippons seront désormais taxés à « seulement » 15 %, à l'exception notable de l'aluminium et de l'acier, toujours taxés à 50 %. Cet allègement a permis aux industriels japonais de pousser un ouf de soulagement, le Nikkei 225 atteignant un sommet historique, proche des 42 000 points — une euphorie quelque peu retombée depuis. En Europe, c'est l'accord commercial du 27 juillet qui a été accueilli avec un certain soulagement, bien que certains termes paraissent étonnants. Par exemple, l'obligation faite aux Européens d'investir quelque 600 milliards de dollars aux États-Unis inclut un grand nombre de projets déjà validés par le secteur privé. Surtout, l'engagement d'acheter pour 750 milliards de dollars de produits énergétiques américains (pétrole, GNL, nucléaire, carburants ou semi-conducteurs) semble démesuré. La Commission européenne n'a en effet ni le pouvoir de passer commande, ni celui d'imposer quoi que ce soit aux entreprises européennes. Malgré tout, on peut raisonnablement penser que la phase la plus tendue des négociations tarifaires est désormais derrière nous. Ce sujet devrait moins peser sur la fin de l'année. Mieux encore : si l'impact réel de ces mesures est inférieur aux anticipations des économistes, cela pourrait constituer un puissant soutien aux actifs risqués, à commencer par les actions européennes. Depuis avril dernier, l'offensive commerciale américaine porte ses fruits. Les marchés actions outre-Atlantique ont presque comblé leur retard par rapport à ceux du Vieux Continent. En juillet, le S&P 500 et le Nasdaq ont progressé respectivement de 2,17 % et 3,7 %, contre 1.38 % pour le CAC 40 et 0,3 % pour l'EuroStoxx 50. Ainsi, l'écart de performance entre le S&P 500 et l'EuroStoxx 50 tombe désormais à moins de 2%, dans leur devise respective. Sur le front des taux d'intérêt, le vote de la « Big Beautiful Bill » le 3 juillet a été contrebalancé par les nombreux accords commerciaux qui permettraient de financer, en tout ou partie, les 3 300 milliards de déficit générés sur dix ans par cette loi de baisse des recettes fédérales. Le taux américain à 10 ans ne progresse que d'une dizaine de points de base sur le mois, en ligne avec les tendances observées sur les marchés obligataires allemand et français. Enfin, la défaite relative d'Ursula von der Leyen dans son bras de fer avec Donald Trump a fait trébucher la monnaie unique, qui recule de plus de 3 % face au dollar. Sur le portefeuille, nous avons essayé de mettre à profit la volatilité des marchés pour effectuer quelques ajustements. Nous

avons en particulier manœuvré au gré des publications de résultats pour renforcer certaines lignes dont les publications ont confirmé les cas d'investissement (BNP Paribas, Iberdrola, Roche par exemple). Dans le cadre d'une amélioration de la visibilité sur les droits de douanes nous avons également renforcé des sociétés fortement exposées (ASML). A l'inverse, nous avons pris des profits sur des titres ayant fortement progressé depuis de le débute de l'année, à l'instar de Commerzbank dont la valeur avait plus que doublée à la fin du mois depuis le début de l'année !

août 2025

Le mois d'août 2025 a été remarquablement calme, et les marchés, dans leur ensemble, ont poursuivi leur progression. Pourtant, le 1er août, les actions ont chuté d'environ 2 %, sous l'effet du déploiement par Donald Trump de deux sous-marins nucléaires près de la Russie, en réaction à des commentaires de l'ancien président et ancien Premier ministre Dmitri Medvedev, qu'il a qualifiés d'«incendiaires». Mais, très vite, la torpeur estivale a repris ses droits et force est de constater que ni le conflit israélo-palestinien, ni l'intransigeance de Vladimir Poutine face aux puissances occidentales réclamant un cessez-le-feu n'ont eu le moindre impact sur les marchés financiers. De même, l'affrontement inhabituel entre le président américain et la gouverneure de la FED, Lisa Cook, n'a pratiquement eu aucun effet, alors même que cette dernière a saisi la justice pour invalider son limogeage par Donald Trump, qu'elle juge illégal. C'est plutôt le discours très accommodant de Jerome Powell à Jackson Hole — préfigurant une future baisse du principal taux directeur de la FED — qui a provoqué un nouveau recul du dollar. Seule la demande d'un vote de confiance du Premier ministre français, qu'il est a priori certain de perdre, a entraîné une baisse modérée des actions françaises ainsi qu'un élargissement de l'écart de taux avec l'Allemagne, revenu à 80 points de base sur la référence à 10 ans. Ainsi, sur le mois, seuls les indices actions français terminent en baisse : le CAC 40 et le CAC Mid reculent d'environ 1 %, tandis que le CAC Small ne s'effrite que de 0,15 %. À l'inverse, l'Eurostoxx 50 et le Stoxx 600 poursuivent leur progression, avec des hausses comprises entre 0,6 % et 1 %. Aux États-Unis, les indices restent portés à la fois par les résultats des entreprises et par l'activisme politique du président. Le S&P 500 s'adjuge ainsi plus de 2,5 %, tandis que le Nasdaq progresse de 1,6 %. En effet, si les dépassements d'attentes sont largement salués — comme pour MongoDB, qui bondit de plus de 31 % sur le mois — , les déceptions se paient très cher, à l'instar de Marvell Technology qui s'effondre de près de 20 % sur la période. Sur le front obligataire, si le taux à 10 ans allemand reste quasiment stable, le 10 ans français s'écarte de 16 points de base. Aux États-Unis, le 10 ans recule de 15 points de base, porté par l'espoir d'une réduction des taux directeurs. En corollaire, le billet vert perd à nouveau près de 2,5 % face à l'euro comme face au yen. Dans ce contexte, le portefeuille s'est bien comporté et n'a pas souffert de sa surexposition au marché français. Pour autant, nous avons un peu réduit le poids des entreprises françaises, en particulier celles qui sont les plus impactées à une tension sur les taux (banques, assurances et construction). Enfin, en tout début de mois, nous avons soldé notre position sur la banque allemande Commerzbank, celle-ci ayant atteint notre objectif de cours après un parcours exceptionnel de plus de 120% depuis son introduction dans le portefeuille en décembre dernier !

septembre 2025

Une nouvelle fois, les marchés ont fait fi de l'actualité politique et géopolitique et ont poursuivi leur progression en ce mois de septembre 2025. Ni la reconnaissance de l'État de Palestine par une dizaine de pays développés à l'initiative de la France et le plan de paix à Gaza élaboré par l'administration américaine, ni la pression exercée sur la Russie via un soutien accru de Donald Trump – décidément très en forme sur le plan de la politique extérieure – à l'Ukraine n'ont eu la moindre incidence sur les marchés financiers. En revanche, ceux-ci se sont focalisés sur deux faits majeurs. Le premier est la nomination de Stephen Miran, président du Conseil des conseillers économiques de Donald Trump, à un poste de gouverneur de la FED ; le second est la décision de la Réserve fédérale américaine de baisser enfin son taux directeur d'un quart de point afin de soutenir un marché du travail qui semble à la peine en ce moment. Pour mémoire, Stephen Miran est l'artisan du corpus économique de l'administration républicaine, dans la mesure où il a imaginé une hausse des droits de douane payés

par les entreprises exportatrices vers les États-Unis pour financer le One Big Beautiful Bill Act, voté le 4 juillet dernier par le Congrès américain. Cette loi entérine des baisses massives d'impôts pour les plus riches, de l'ordre de 3 300 milliards de dollars sur dix ans, afin de favoriser l'investissement et la compétitivité des États-Unis, au détriment des prestations sociales destinées aux plus défavorisés. Ainsi, les marchés actions affichent des performances solides sur le mois, à l'instar du CAC 40 et de l'Eurostoxx 50, qui progressent respectivement de 2,6 % et 3,4 %. Outre-Atlantique, le S&P 500 et le Nasdaq Composite avancent quant à eux de plus de 3,5% et de plus de 5,5% respectivement. Concernant les opérations, nous avons pris des profits sur Deutsche Telekom après avoir rencontré la société considérant que la pression concurrentielle en Allemagne risquait de s'accroître alors que l'exposition des deux tiers de ses résultats à la variation du dollar à travers sa filiale T-Mobile outre Atlantique nous exposait trop au risque de change dans un contexte incertain. Sur le secteur bancaire, toujours aussi actif, nous avons renforcé BBVA à la suite de la confirmation de l'offre de celle-ci sur sa concurrente Banco de Sabadell et avons réduit CaixaBank après un parcours exceptionnel. Enfin, un mois seulement après avoir pris nos bénéfices sur Commerzbank nous avons réinitié une ligne alors que l'aspect spéculatif lié à l'intérêt du groupe Unicredit reprend de la vigueur.

octobre 2025

Décidément, les mois se suivent et se ressemblent en cette année 2025, marquée par le financement du Big Beautiful Bill Act, lequel entraînera une augmentation du déficit budgétaire américain de 3 300 milliards de dollars sur dix ans, via la mise en place de droits de douane touchant la plupart des biens importés aux États-Unis. Sa digestion par le marché a conduit à une succession de niveaux record pour les indices boursiers. Pourtant, le mois a été riche en actualités. D'abord, et de manière humoristique, certains opérateurs ont expliqué que c'est parce qu'il aurait été vexé de ne pas avoir obtenu le prix Nobel de la paix — alors qu'il affirme avoir imposé un cessez-le-feu dans la bande de Gaza et mis fin à des conflits parfois imaginaires — que le président américain a annoncé, le 10 octobre, des droits de douane de 100 % sur les biens en provenance de Chine. Depuis, un accord avantageux pour les deux premières puissances mondiales a été scellé par une poignée de main entre MM. Xi et Trump. Au Japon, l'élection de Sanae Takaishi au poste de Première ministre, à la suite de savants stratagèmes de constitution d'une coalition gouvernementale, a été saluée par les marchés actions locaux. Elle est considérée comme la digne héritière de l'inventeur des Abenomics, Shinzo Abe. Plus proche de nous, en France, la créativité d'une Assemblée nationale en roue libre a conduit au vote d'un amendement créant un impôt sur la fortune improductive, visant notamment le support euro des compagnies d'assurance-vie, pourtant essentiel au financement de l'État français, premier émetteur de dettes de la zone euro. Les banques centrales européenne et américaine ont tenu leur comité de politique monétaire ce mois-ci. La première a opté pour le statu quo sur les taux d'intérêt, maintenant le taux de dépôt à 2 % dans la zone euro, tandis que la Réserve fédérale a de nouveau abaissé son principal taux directeur, désormais compris entre 3,75 % et 4 %. Ce mouvement s'est immédiatement traduit par une légère pentification de la courbe des taux. Dans ce contexte, les marchés actions affichent une très grande forme. En Europe, le CAC 40, l'EuroStoxx 50 et le Stoxx 600 progressent respectivement de 3%, 2,5% et de 2,6 % et ont tous battu leur record historique au cours du mois. On notera toutefois une vraie déception pour les petites et moyennes capitalisations françaises, pénalisées de plein fouet par les errements politiques entourant le vote du budget de l'Etat pour 2026. Aux États-Unis, l'ambiance est également festive, portée notamment par les résultats des valeurs technologiques liées à l'intelligence artificielle : le S&P 500 et le Nasdaq avancent ainsi respectivement de 2,3% et de 4,7 %, indifférents à de 31 j de shutdown. Au Japon, le Nikkei 225, indice pondéré par les prix, s'envole de plus de 16,5 %, tandis que le Topix, plus représentatif car pondéré par les capitalisations boursières, progresse de plus de 6 %. Nous avons profité de cette phase de résultats pour prendre des profits sur certaines lignes (ASML, EssilorLuxottica, Iberdrola et Allianz). Nous avons également réduit le secteur de la Chimie qui ne montre toujours pas de signes de reprise en sortant notre ligne sur Sika. Du côté des achats, nous avons renforcé des positions telles que l'Oréal ou Schneider Electric. Enfin, nous avons initié deux nouvelles positions. Une première sur ArcelorMittal afin de renforcer le secteur des matériaux

et une autre sur la banque italienne BPER Banca afin de trouver de nouvelles opportunités dans un secteur qui s'est globalement bien apprécié.

novembre 2025

Le mois de novembre 2025 a permis aux marchés financiers de reprendre leur souffle, même si la volatilité a connu un regain de vigueur. En effet, les craintes des opérateurs ont finalement éclipsé les résultats des entreprises du secteur de l'intelligence artificielle, tandis que la géopolitique est restée omniprésente dans l'actualité. Concernant la « révolution industrielle » portée par l'IA, le Nasdaq a été le théâtre d'affrontements boursiers intenses entre les principaux acteurs du secteur. Meta a d'abord été sanctionnée pour l'ampleur de ses investissements, avant de rebondir violemment grâce à la perspective d'une collaboration plus étroite avec Alphabet, effaçant ainsi la correction de près de 25% subie depuis son sommet d'août pour revenir à peu près à son niveau de fin octobre. Alphabet, de son côté, a pleinement profité de ces annonces, enchaînant un quatrième mois consécutif de hausse supérieure à 10% et portant son appréciation à plus de 80% sur le second semestre. Nvidia a connu le parcours le plus heurté : première entreprise à dépasser les 5 000 milliards de dollars de capitalisation, elle a vu son titre reculer de plus de 12% sur le mois malgré des résultats une nouvelle fois spectaculaires, les investisseurs s'inquiétant de la rentabilité de capex massifs de plus en plus logés dans des véhicules de dette hors bilan, ce qui a entraîné l'effacement de plus de 700 milliards de dollars de valeur boursière. Sur le plan géopolitique, c'est la volonté affichée par l'administration américaine de parvenir à un cessez-le-feu entre la Russie et l'Ukraine, coûte que coûte, qui a dominé l'actualité, même si le plan américain semble reprendre l'ensemble des points revendiqués par Vladimir Poutine. Ce plan de paix, peu favorable aux Ukrainiens, est devenu la base des négociations, laissant une nouvelle fois les Européens sur place et empêtrés dans leur volonté de soutenir l'Ukraine sans véritablement s'engager dans une épreuve de force qu'ils considèrent comme très, voire trop, risquée.Dans ce contexte, le marché affiche des performances étonnamment stables sur le mois, même si ce surplace masque en réalité une grande nervosité. Le CAC 40 et l'Eurostoxx 50 présentent des performances tout juste positives, tandis que le Stoxx 600 progresse de près de 1 %, tiré par les sociétés pharmaceutiques, notamment suisses, et par les banques. Aux États-Unis, le S&P 500 cède quelques dixièmes de pour cent, tandis que le Nasdaq Composite recule plus franchement, d'environ 2 %.Enfin, l'euro reste ferme face au dollar américain et encore davantage face à la devise japonaise. C'est la première fois depuis l'entrée en vigueur de la monnaie unique qu'il faut plus de 180 yens pour acheter un euro. Sur le mois, si la performance a été principalement portée par les secteurs industriel et financier, ce sont quelques dossiers spécifiques qui se sont démarqués avec l'excellente performance de Roche (société pharmaceutique suisse) à la suite de résultats prometteurs sur certains de ses médicaments toujours en phase de test et ArcelorMittal, introduit dans le portefeuille en octobre. En toute fin de mois, nous avons pris nos bénéfices en soldant notre position sur la société de logiciels espagnole Amadeus, spécialisée dans l'industrie du voyage. Dans l'idée de réduire encore le risque du portefeuille, nous avons initié des positions sur deux secteurs sous représentés dans le portefeuille, la défense avec Rheinmetall et les énergies renouvelables avec Siemens Energy.

décembre 2025

Le mois de décembre 2025 a une nouvelle fois été marqué par une hausse des actifs risqués, qui ont bénéficié d'une accalmie dans les interrogations concernant la rentabilité de l'intelligence artificielle pour les entreprises conceptrices et utilisatrices de modèles. Sur le front géopolitique, seul l'activisme du président américain a véritablement marqué les esprits. Sa volonté de parvenir à un accord de cessez-le-feu entre la Russie et l'Ukraine demeure intacte, même si les belligérants ne semblent probablement pas l'entendre de cette oreille. Pour preuve, cette attaque invérifiable visant l'une des résidences du président russe, dénoncée par le Kremlin et parallèlement qualifiée de « mensonge » par Volodymyr Zelensky afin de justifier de nouvelles frappes. Néanmoins, entraînée par les États-Unis, l'Europe s'emploie également à mettre un terme à cette guerre fratricide. Conséquence de l'attention portée à Moscou, les manœuvres militaires de la Chine autour de Taïwan sont passées pratiquement inaperçues. Sur le plan économique, la Réserve fédérale américaine a de nouveau abaissé son taux directeur d'un quart de point lors de sa réunion de politique monétaire du 10 décembre, au vu de

données rassurantes sur l'inflation mais plus mitigées sur le front de l'emploi. Toutefois, l'annonce, à la veille de Noël, d'une croissance annualisée de 4,3 % au troisième trimestre, contre 3,3 % attendu, a surpris positivement la communauté financière. Cette surprise a contribué à faire terminer l'indice de volatilité des marchés actions à des niveaux historiquement bas en fin d'année. Dans ce contexte, les marchés financiers affichent des performances attractives, notamment en Europe. Si le CAC 40 progresse timidement de 0,2 %, l'Euro Stoxx 50 et le Stoxx 600 enregistrent des hausses de plus de 2 %. On notera une nouvelle fois la progression de 8 % des banques européennes, tandis que le secteur de la défense reprend des couleurs avec une hausse de 3 % en décembre. Outre-Atlantique, les marchés ont plutôt repris leur souffle en décembre. Le Nasdaq fait du surplace, les prises de bénéfices sur les titres ayant le plus fortement progressé sur l'année étant contrebalancées par certaines hausses, notamment celle de Warner Bros, qui bondit de plus de 20 % à la suite de l'OPA de Netflix. De son côté, le S&P 500 affiche une légère progression de 0,5 %. Le fonds termine le mois en hausse, venant ainsi clôturer une année en progression significative. Le secteur bancaire a encore brillé, en hausse de plus de 8% sur le mois (avec BPER Banca, dernière entrée dans le portefeuille, qui progresse de quasiment 12% !) et de plus de 66% en Europe sur l'année.

Performances :
Sur l'exercice arrêté au 31 décembre 2025, le fonds a réalisé une performance de
Part M : 18,66%
Part A : 16,80%
Part N : 17,60%
Part CT : 11,12%

sur 12 mois, contre 16,88% pour son indice de référence

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements de UFF ACTIONS PRIVILEGE EUROPE

Achats	
Nom	**Montant en €**
SE0015811963/INVESTOR AB-B	509 437.91
DE000ENER6Y0/SIEMENS ENERGY A	474 422.89
DE0007236101/SIEMENS AG-REG	473 962.05
DE0007030009/RHEINMETALL AG	464 977.29
IT0000066123/BPER BANCA SPA	453 960.19
LU1598757687/ARCELORMITTAL	333 096.18
FR0000120321/L'OREAL	310 222.74
BE0974293251/ANHEUSER-BUSCH I	254 864.54

Ventes	
Nom	**Montant en €**
ES0109067019/AMADEUS IT GROUP	-390 470.33
DE000DTR0CK8/DAIMLER TRUCK HO	-386 031.72
CH0418792922/SIKA AG-REG	-359 593.77
DE000BASF111/BASF SE	-320 451.34
DE0005557508/DEUTSCHE TELEKOM	-302 822.14
ES0105046017/AENA SME SA	-255 560.96

UFF ACTIONS PRIVILEGE EUROPE (part M)

Myria AM

Ce rapport présente une série de résultats relatifs aux caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) du fonds. Ces dimensions sont analysées selon les critères suivants :

3 piliers	17 critères dont :
Environnement	Emissions de gaz à effet de serre, scope 1, 2 et 3
	Part d'énergie renouvelable
	Gestion de l'eau
	Emissions de déchets et déchets dangereux
	Politique de biodiversité
Social	Taux de rotation des employés
	Formation des collaborateurs
	Pourcentage de femmes dirigeantes
	Politique ESG publiques
	Gestion des risques sociaux
Gouvernance	Suivi quantitatif de l'écart de rémunération
	Indépendance du conseil d'administration
	Rémunération liée aux objectifs ESG
	Pourcentage de femmes au conseil d'administration

INDICATEURS

Les informations sur chaque critère sont issues des rapports annuels des sociétés. Les critères sont normalisés pour pouvoir être comparés entre eux. La note globale résulte de l'équipondération par pilier de l'ensemble de ces critères.

APPROCHE ESG : Approche Best in Class

Cette approche n'exclut aucun secteur a priori mais conserve les meilleurs acteurs de chaque secteur dans l'univers. Pour être éligible à l'investissement, une société doit figurer parmi les 80% les mieux notées de chaque secteur (11 secteurs identifiés). Dans la limite de 10% de l'actif net, des investissements non notés ou ne satisfaisant pas au critère sectoriel précédent sont possibles, sous réserve d'étude motivée du gérant et validée en comité ESG interne.

INDICE DE REFERENCE

Bloomberg Europe DM ex-UK Large Cap Net Return Index EUR

Score ESG

	Score	Couverture
Fonds	69.6	92.99%
Indice	69.0	100.00%

Intensité carbone

(en tonnes par million d'euros de revenus)

31/12/2025	Fonds	Indice	Relatif
Total	1215	1743	-528

Score global et critères

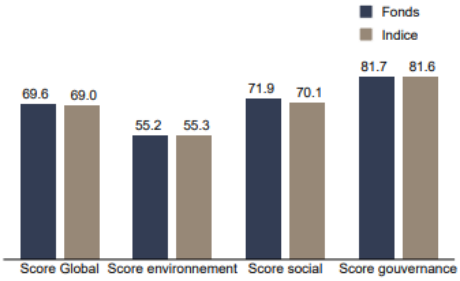

Répartition par score ESG

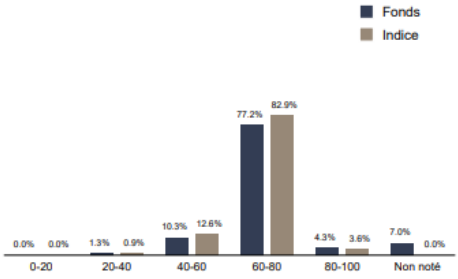

Top 10 émetteurs : score ESG

Nom	Poids	Score ESG
L'Oreal	1.50%	83
Schneider Electric S	2.78%	80
Roche Holding Ag	4.73%	79
Asml Holding Nv	5.76%	77
Airbus Se	2.31%	77
Ing Groep Nv	1.49%	76
Siemens Healthineers	0.37%	76
Allianz Se-Reg	3.16%	75
Unicredit Spa	1.85%	75
Siemens Energy Ag	0.92%	74
Total	***24.87%***	

Top 10 émetteurs : intensité carbone

Nom	Poids	CO2 émis (t / CA M€)
Siemens Energy Ag	0.92%	39237
Airbus Se	2.31%	6841
Siemens Ag-Reg	3.60%	5502
Eni Spa	0.66%	2573
Totalenergies Se	1.59%	2493
Safran Sa	1.92%	2474
Engie	0.76%	2147
Air Liquide Sa	2.14%	2139
Arcelormittal	0.74%	2130
Basf Se	0.51%	1572
Total	***15.14%***	

Exemple de critères d'indicateurs d'impact

		Valeur	Couverture
Environnement	Pourcentage moyen d'énergie renouvelable consommée	48.18%	88.26%
Social	Pourcentage moyen de femmes cadres	26.50%	92.99%
Gouvernance	Pourcentage moyen d'indépendance du conseil d'administration	69.69%	92.99%

Couverture par un score ESG

Score ESG Global : Ce score est la somme équipondérée des critères sélectionnés. Pour les secteurs de la finance, télécommunications, technologie et immobilier, on supprime les critères d'utilisation de déchets dangereux, rejet des déchets et utilisation de l'eau qui sont non pertinents. Pour les autres secteurs, on conserve les 17 critères. La note finale est comprise entre 0 et 100.

Score Environnement : Ce score est la somme des critères équipondérés correspondants au pilier Environnement. Il est compris entre 0 et 100.

Score Social : Ce score est la somme des critères correspondants au pilier Social. Il est compris entre 0 et 100.

Score Gouvernance : Ce score est la somme des critères équipondérés correspondants au pilier Gouvernance. Il est compris entre 0 et 100.

Intensité carbone

Ce chiffre représente le total des émissions carbone engendrées par les entreprises détenues dans le portefeuille (exprimées en tonnes d'équivalent CO2), par million d'euros de chiffre d'affaires. Pour calculer les émissions carbone de l'entreprise nous utilisons les émissions du Scope 1 (émissions de gaz à effet de serre directement liées à la fabrication du produit), du Scope 2 (émissions de gaz à effet de serre indirectes liées aux consommations d'énergie nécessaires à la fabrication du produit) et du Scope 3 (autres émissions de gaz à effet de serre qui ne sont pas liées directement à la fabrication du produit, mais à d'autres étapes du cycle de vie du produit (approvisionnement, transport, utilisation, fin de vie…). Ainsi, pour chaque million d'euros de chiffre d'affaires, les entreprises du portefeuille émettent X tonnes d'équivalent CO2.

Le présent document n'a été élaboré qu'à titre d'information et a pour but d'aborder de manière simplifié les principales caractéristiques du fonds, il ne saurait donc constituer une recommandation, un conseil en investissement, ou une offre d'achat. L'OPC est investi sur les marchés financiers. Il présente un risque de perte en capital. Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances et des rendements futurs. Préalablement à toute souscription et pour plus d'information sur les risques et les frais, il convient de se reporter aux prospectus, DIC et autres informations réglementaires accessibles sur notre site www.myria-am.com ou gratuitement sur simple demande auprès de la société de gestion : Myria Asset Management, SGP agréée par l'AMF sous le N°GP-14000039, 70, avenue de l'Europe 92270 Bois-Colombes.

Rapport certifié du commissaire aux Comptes

RSM Paris
5-7, rue des Italiens
75 009 Paris
France
Tél. : +33 (0) 1 47 63 67 00
Fax : +33 (0) 1 47 63 69 00

www.rsmfrance.fr

UFF ACTIONS PRIVILEGE EUROPE

FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régi par le livre II du Code monétaire et financier

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le **31 DECEMBRE 2025**

Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes inscrite au tableau de l'Ordre de la région Paris – Île-de-France et membre de la Compagnie régionale de Paris.
S.A.S au capital de 9 641 850 €
RCS Paris 792 111 783 – TVA FR 67 792 111 783

RSM Paris est membre du réseau RSM et exerce ses activités sous le nom RSM. RSM est le nom commercial utilisé par les membres du réseau RSM. Chaque membre du réseau RSM est un cabinet indépendant d'audit, expertise comptable et conseil qui exerce pour son propre compte. Le réseau RSM n'est pas une entité juridique à part entière.

A la société de gestion du FCP,

1. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif **UFF ACTIONS PRIVILEGE EUROPE** constitué sous forme du fonds commun de placement (ci-après le "FCP") relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2025**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

Certaines informations nécessaires à l'établissement de notre rapport nous ayant été transmises tardivement, nous n'avons pas été en mesure d'établir la présente attestation dans le délai prévu par la règlementation en vigueur.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

3. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

5. RESPONSABILITÉS DE LA SOCIETE DE GESTION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

6. RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.
Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris

RSM PARIS
Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Nicolas BÉNARD
Associé

Bilan Actif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	**0,00**	**0,00**
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)	**50 060 551,12**	**42 246 923,55**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	50 060 551,12	42 246 923,55
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	**0,00**	**0,00**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	**0,00**	**0,00**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances (D)	**0,00**	**0,00**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	**3 772 335,30**	**3 435 974,80**
OPCVM	3 772 335,30	3 435 974,80
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00	0,00
Dépôts (F)	**0,00**	**0,00**
Instruments financiers à terme (G)	**0,00**	**0,00**
Opérations temporaires sur titres (H)	**0,00**	**0,00**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	0,00
Titres financiers empruntés	0,00	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Prêts (I) (*)	**0,00**	**0,00**
Autres actifs éligibles (J)	**0,00**	**0,00**
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	**53 832 886,42**	**45 682 898,35**
Créances et comptes d'ajustement actifs	**13 061,95**	**0,00**
Comptes financiers	**776 158,73**	**526 041,13**
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	**789 220,68**	**526 041,13**
Total de l'actif I+II	**54 622 107,10**	**46 208 939,48**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres :		
Capital	46 710 535,63	43 936 427,25
Report à nouveau sur revenu net	0,00	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice	7 742 679,00	2 211 412,13
Capitaux propres I	**54 453 214,63**	**46 147 839,38**
Passifs de financement II (*)	**0,00**	**0,00**
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	**54 453 214,63**	**46 147 839,38**
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	**0,00**	**0,00**
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00	0,00
Instruments financiers à terme (B)	**0,00**	**0,00**
Emprunts (C) (*)	**0,00**	**0,00**
Autres passifs éligibles (D)	**0,00**	**0,00**
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	**0,00**	**0,00**
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	168 839,19	61 008,10
Concours bancaires	53,28	92,00
Sous-total autres passifs IV	**168 892,47**	**61 100,10**
Total Passifs : I+II+III+IV	**54 622 107,10**	**46 208 939,48**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières :		
Produits sur actions	1 280 053,87	1 311 031,80
Produits sur obligations	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur parts d'OPC	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Autres produits financiers	13 355,26	18 398,91
Sous-total produits sur opérations financières	**1 293 409,13**	**1 329 430,71**
Charges sur opérations financières :		
Charges sur opérations financières	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Charges sur emprunts	0,00	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00	0,00
Autres charges financières	-565,51	-1 277,60
Sous-total charges sur opérations financières	**-565,51**	**-1 277,60**
Total revenus financiers nets (A)	**1 292 843,62**	**1 328 153,11**
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00	0,00
Autres produits	0,00	0,00
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-973 668,84	-688 339,50
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00	0,00
Impôts et taxes	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	**-973 668,84**	**-688 339,50**
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	**319 174,78**	**639 813,61**
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	**-48 952,46**	**-115 440,61**
Sous-total revenus nets I = (C+D)	**270 222,32**	**524 373,00**
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus ou moins-values réalisées	2 121 914,46	1 916 628,00
Frais de transactions externes et frais de cession	-49 790,79	-45 710,35
Frais de recherche	0,00	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	**2 072 123,67**	**1 870 917,65**
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	**-193 027,09**	**-94 752,48**
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	**1 879 096,58**	**1 776 165,17**

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	5 889 386,78	503 029,18
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	564,14	-682,27
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	**5 889 950,92**	**502 346,91**
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	**-296 590,82**	**-591 472,95**
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	**5 593 360,10**	**-89 126,04**
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	**0,00**	**0,00**
Impôt sur le résultat V (*)	**0,00**	**0,00**
Résultat net I + II + III + IV + V	**7 742 679,00**	**2 211 412,13**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Annexe des comptes annuels

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a.Stratégie et profil de gestion

L'objectif de gestion du FCP est d'offrir un portefeuille composé de valeurs cotées sur les marchés des pays membres de l'Union Européenne à des souscripteurs qui souhaitent investir sur les marchés d'actions européens. L'action du gérant vise à obtenir, sur la période de placement recommandée, une performance supérieure à celle de l'indice Bloomberg Europe DM ex-UK Large Cap® (dividendes réinvestis) représentatif de l'évolution des grandes capitalisations boursières de l'Union Européenne et de la Suisse, en sélectionnant des titres dans un univers restreint grâce à un filtre extra-financier fondé sur des critères quantitatifs de Gouvernance, de Responsabilité sociale et sociétale, et de respect de l'environnement.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b.Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Actif net Global en EUR	**52 829 878,71**	**47 138 301,61**	**49 444 190,05**	**46 147 839,38**	**54 453 214,63**
Part UFF ACTIONS PRIVILEGE EUROPE A en EUR					
Actif net	0,00	0,00	0,00	3 731 416,14	4 544 054,41
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	32 055,6287	33 421,6561
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	116,40	135,96
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00	0,00	3,12	5,28
Capitalisation unitaire sur revenu	0,00	0,00	0,00	-1,17	-0,62
Part UFF ACTIONS PRIVILEGE EUROPE CT en EUR					
Actif net	0,00	0,00	0,00	0,00	13 362 181,95
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	0,00	69 629,7402
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	191,90
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	4,22
Capitalisation unitaire sur revenu	0,00	0,00	0,00	0,00	-0,97
Part UFF ACTIONS PRIVILEGE EUROPE M en EUR					
Actif net	52 829 878,71	47 138 301,61	49 444 190,05	42 362 610,88	35 279 497,65
Nombre de titres	46 656,7536	46 135,5148	40 833,5212	33 019,7633	23 174,4130
Valeur liquidative unitaire	1 132,30	1 021,73	1 210,87	1 282,94	1 522,34
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	44,55	-23,27	42,45	50,75	58,65
Capitalisation unitaire sur revenu	18,56	18,92	16,97	17,02	15,39
Part UFF ACTIONS PRIVILEGE EUROPE N en EUR					
Actif net	0,00	0,00	0,00	53 812,36	1 267 480,62
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	555,0000	11 116,3255
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	96,95	114,01
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00	0,00	0,30	4,41
Capitalisation unitaire sur revenu	0,00	0,00	0,00	-0,47	0,20

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.
Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « Plus ou moins values latentes ».
Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.
Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...
Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.
Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.
Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.
Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au FCP, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (*courtage, impôts de bourse etc.)* et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire.

Aux frais de gestion peuvent s'ajouter **:**

- des commissions de surperformance rémunérant la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs qui sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;
  - les coûts/frais opérationnels directs et indirects découlant des techniques de gestion efficace de portefeuille.

Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés à l'OPC (des informations complémentaires sur le fonctionnement de ces frais de recherche sont disponibles auprès de la société de gestion.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter au document d'information clé pour l'investisseur.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et Frais de fonctionnement et autres services*	Actif net	Part M : 1,32% % TTC maximum Part A : 3,07 TTC maximum Part N : 2,19 % TTC maximum Part CT : 3,07% TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif (1)
Prestataires percevant des commissions de mouvement 100% Dépositaire (pour le traitement des ordres)	Prélèvement sur chaque transaction**	De 10 euros à 150 euros HT selon la transaction et en fonction de la zone géographique (voir tarification ci-dessous**).
Commission de surperformance	Actif net	15% TTC de la performance nette de frais supérieure à celle de l'indice de référence Bloomberg Europe DM ex-UK Large Cap®. (dividendes nets réinvestis).

(1) L'OPCVM pouvant être investi jusqu'à 10% en parts ou actions d'OPC, des frais indirects pourront être prélevés. Ces frais sont inclus dans le pourcentage de frais courants prélevés sur un exercice, présenté dans le document d'information clé pour l'investisseur.

*Conformément à la Position-recommandation AMF DOC-2011-05, sont inclus dans les « frais de fonctionnement et autres services », les frais suivants :
- Les frais d'enregistrement et de référencement des fonds
- Les frais d'information clients et distributeurs
- Les frais des données
- Les frais de dépositaire, juridiques, audit, fiscalité, etc.
- Les frais liés au respect d'obligations règlementaires et aux reporting régulateurs

(**) Prestations perçues par le dépositaire pour le traitement des ordres.

Prestations & conditions tarifaires	ESES	Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 4
Frais de transaction (R/I ou S/R)	10 €	25 €	45 €	100 €	150 €
Instruction manuelle ou réparée	5 €	5 €	5 €	5 €	5 €

ESES : France, Belgique, Pays-Bas.
Zone Groupe 1 : Valeurs de la zone monétaire EUR (hors ESES & Slovénie) : Allemagne, Autriche, Espagne, Finlande, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Portugal + Clearstream, Euroclear, États-Unis, Japon, Norvège, Suède, Canada, Royaume-Uni, Suisse, Australie, Danemark.
Zone Groupe 2 : Israël, Thaïlande, Inde, Brésil, Slovénie, Nouvelle-Zélande, Hongrie, Taiwan.
Zone Groupe 3 : Mexique, Russie, République Tchèque.
Zone Groupe 4 : Quatar.

Commission de surperformance :

La commission de surperformance est calculée selon la méthode indicée, sur la durée de l'exercice comptable (période d'observation), selon les modalités suivantes :
- Les frais de gestion variables sont provisionnés à chaque valeur liquidative. La commission de surperformance sera provisionnée en cours d'exercice et prélevée à la fin de l'exercice même en cas de performance absolue négative de l'OPCVM.

- Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 15% TTC représente la différence entre l'actif du fonds avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à celle de l'indicateur de référence sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que le fonds (ci-après l'<< Actif de référence >>).

- En cas de sous-performance du fonds par rapport à l'Actif de référence, la part des frais de gestion variables est réajustée par une reprise de provision à hauteur de la dotation existante.

- En cas de rachats, la quote-part de la provision de frais de gestion variables correspondant au nombre d'actions rachetées est définitivement acquise à la société de gestion. Celle-ci sera perçue à la clôture de l'exercice.

À compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2022, toute sous-performance du fonds par rapport à l'actif de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. À cette fin, la durée cible de la période de référence de la performance est fixée à cinq ans. Une commission de surperformance ne pourra être payée que si des résultats positifs ont été enregistrés au cours de la période de référence. Toute sous-performance au cours de la période de référence de cinq ans (y compris l'exercice au cours duquel les provisions sont calculées) devrait être rattrapée avant que la commission de

surperformance ne devienne exigible. Autrement dit, une commission de surperformance ne sera prélevée à la fin de l'exercice, qu'à la condition que la surperformance excède toutes les sous-performances au cours des cinq années précédentes.

La période d'observation correspond à l'exercice comptable et s'étend sur 12 mois (soit du 1er janvier N au 31 décembre N de chaque année).

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Conformément à la règlementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part UFF ACTIONS PRIVILEGE EUROPE A	Capitalisation	Capitalisation
Part UFF ACTIONS PRIVILEGE EUROPE CT	Capitalisation	Capitalisation
Part UFF ACTIONS PRIVILEGE EUROPE M	Capitalisation	Capitalisation
Part UFF ACTIONS PRIVILEGE EUROPE N	Capitalisation	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	**46 147 839,38**	**49 444 190,05**
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	18 082 549,78	8 191 958,99
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-18 058 351,90	-14 501 564,01
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	319 174,78	639 813,61
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	2 072 123,67	1 870 917,65
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	5 889 950,92	502 346,91
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00	0,00
Autres éléments (*,**)	-72,00 (*)	176,18 (**)
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	**54 453 214,63**	**46 147 839,38**

(*) 31/12/2025 : Soulte suite FUSION avec le portefeuille UFF PRIVILEGE CT le 28/04/2025.

(**) 31/12/2024 : Soulte de fusion du 01/07/2024 avec UFF PRIVILEGE A.

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a.Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part UFF ACTIONS PRIVILEGE EUROPE A		
Parts souscrites durant l'exercice	11 912,0000	1 490 946,10
Parts rachetées durant l'exercice	-10 545,9726	-1 357 690,41
Solde net des souscriptions/rachats	1 366,0274	133 255,69
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	33 421,6561	
Part UFF ACTIONS PRIVILEGE EUROPE CT		
Parts souscrites durant l'exercice	79 213,2575	13 680 365,18
Parts rachetées durant l'exercice	-9 583,5173	-1 749 830,67
Solde net des souscriptions/rachats	69 629,7402	11 930 534,51
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	69 629,7402	
Part UFF ACTIONS PRIVILEGE EUROPE M		
Parts souscrites durant l'exercice	1 036,5000	1 556 171,62
Parts rachetées durant l'exercice	-10 881,8503	-14 755 253,25
Solde net des souscriptions/rachats	-9 845,3503	-13 199 081,63
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	23 174,4130	

B3a.Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part UFF ACTIONS PRIVILEGE EUROPE N		
Parts souscrites durant l'exercice	12 458,3255	1 355 066,88
Parts rachetées durant l'exercice	-1 897,0000	-195 577,57
Solde net des souscriptions/rachats	10 561,3255	1 159 489,31
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	11 116,3255	

B3b.Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Part UFF ACTIONS PRIVILEGE EUROPE A	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part UFF ACTIONS PRIVILEGE EUROPE CT	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part UFF ACTIONS PRIVILEGE EUROPE M	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part UFF ACTIONS PRIVILEGE EUROPE N	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
UFF ACTIONS PRIVILEGE EUROPE A FR001400PEM4	Capitalisation	Capitalisation	EUR	4 544 054,41	33 421,6561	135,96
UFF ACTIONS PRIVILEGE EUROPE CT FR001400UWK0	Capitalisation	Capitalisation	EUR	13 362 181,95	69 629,7402	191,90
UFF ACTIONS PRIVILEGE EUROPE M FR0013028339	Capitalisation	Capitalisation	EUR	35 279 497,65	23 174,4130	1 522,34
UFF ACTIONS PRIVILEGE EUROPE N FR001400OYL7	Capitalisation	Capitalisation	EUR	1 267 480,62	11 116,3255	114,01

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a.Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
		FRANCE	ALLEMAGNE	SUISSE	PAYS-BAS	ESPAGNE
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	50 060,55	11 509,06	10 913,45	8 457,70	6 090,48	5 667,58
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	**50 060,55**					

C1b.Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
	+/-	<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

C1c.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autre ou sans contrepartie de taux
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	776,16	0,00	0,00	0,00	776,16
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-0,05	0,00	0,00	0,00	-0,05
Hors-bilan					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**776,11**

C1d.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*)	]3 - 6 mois] (*)	]6 - 12 mois] (*)	]1 - 3 ans] (*)	]3 - 5 ans] (*)	]5 - 10 ans] (*)	>10 ans (*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	776,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-0,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	**776,11**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e.Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 CHF +/-	Devise 2 DKK +/-	Devise 3 SEK +/-	Devise 4 GBP +/-	Devise N Autres devises +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	8 457,71	1 237,62	633,26	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	82,96	0,00	0,00	0,10	0,04
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	-0,05	0,00	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	**8 540,67**	**1 237,62**	**633,21**	**0,10**	**0,04**

C1f.Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	**0,00**	**0,00**	**0,00**

C1g.Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2025
Créances		
	Coupons et dividendes en espèces	13 061,95
Total des créances		**13 061,95**
Dettes		
	Frais de gestion fixe	91 946,87
	Frais de gestion variable	76 892,32
Total des dettes		**168 839,19**
Total des créances et des dettes		**-155 777,24**

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2025
Part UFF ACTIONS PRIVILEGE EUROPE A	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	134 656,77
Pourcentage de frais de gestion fixes	3,07
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	7,40
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part UFF ACTIONS PRIVILEGE EUROPE CT	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	279 182,54
Pourcentage de frais de gestion fixes	3,07
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	109,02
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part UFF ACTIONS PRIVILEGE EUROPE M	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	477 535,70
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,32
Frais de gestion variables provisionnés	53 163,15
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,15
Frais de gestion variables acquis	23 505,69
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,06
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part UFF ACTIONS PRIVILEGE EUROPE N	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	5 407,79
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,19
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	100,78
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,04
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue.»

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	**0,00**

D4. Autres informations

D4a.Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2025
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

D4b.Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			3 772 335,30
	FR0013300217	HUDSON BLUE CHIPS Part I	759 207,30
	FR001400FMX5	UFF DYNASTIES FAMILIALES M	3 013 128,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			**3 772 335,30**

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a.Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	**270 222,32**	**524 373,00**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	**270 222,32**	**524 373,00**
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	**270 222,32**	**524 373,00**

Part UFF ACTIONS PRIVILEGE EUROPE N

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	**2 229,82**	**-266,36**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**2 229,82**	**-266,36**
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	**2 229,82**	**-266,36**
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	2 229,82	-266,36
Total	**2 229,82**	**-266,36**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

Part UFF ACTIONS PRIVILEGE EUROPE A

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	**-20 744,03**	**-37 683,22**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**-20 744,03**	**-37 683,22**
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	**-20 744,03**	**-37 683,22**
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-20 744,03	-37 683,22
Total	**-20 744,03**	**-37 683,22**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

Part UFF ACTIONS PRIVILEGE EUROPE CT

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	**-67 943,33**	**0,00**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**-67 943,33**	**0,00**
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	**-67 943,33**	**0,00**
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-67 943,33	0,00
Total	**-67 943,33**	**0,00**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

Part UFF ACTIONS PRIVILEGE EUROPE M

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	**356 679,86**	**562 322,58**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**356 679,86**	**562 322,58**
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	**356 679,86**	**562 322,58**
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	356 679,86	562 322,58
Total	**356 679,86**	**562 322,58**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

D5b.Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**1 879 096,58**	**1 776 165,17**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	**1 879 096,58**	**1 776 165,17**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**1 879 096,58**	**1 776 165,17**

Part UFF ACTIONS PRIVILEGE EUROPE N

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**49 050,31**	**171,72**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**49 050,31**	**171,72**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**49 050,31**	**171,72**
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	49 050,31	171,72
Total	**49 050,31**	**171,72**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

Part UFF ACTIONS PRIVILEGE EUROPE A

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**176 524,92**	**100 103,45**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**176 524,92**	**100 103,45**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**176 524,92**	**100 103,45**
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	176 524,92	100 103,45
Total	**176 524,92**	**100 103,45**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

Part UFF ACTIONS PRIVILEGE EUROPE CT

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**294 149,13**	**0,00**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**294 149,13**	**0,00**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**294 149,13**	**0,00**
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	294 149,13	0,00
Total	**294 149,13**	**0,00**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

Part UFF ACTIONS PRIVILEGE EUROPE M

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**1 359 372,22**	**1 675 890,00**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**1 359 372,22**	**1 675 890,00**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**1 359 372,22**	**1 675 890,00**
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	1 359 372,22	1 675 890,00
Total	**1 359 372,22**	**1 675 890,00**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			**50 060 551,12**	**91,93**
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**50 060 551,12**	**91,93**
Assurance			**3 816 139,43**	**7,01**
ALLIANZ SE-REG	EUR	4 361	1 702 970,50	3,13
AXA SA	EUR	22 292	913 080,32	1,68
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNG AG	EUR	1 523	856 230,60	1,57
ZURICH INSURANCE GROUP AG	CHF	532	343 858,01	0,63
Banques commerciales			**7 114 411,89**	**13,07**
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA	EUR	55 062	1 103 993,10	2,03
BNP PARIBAS	EUR	8 478	684 937,62	1,26
BPER BANCA SPA	EUR	45 423	526 906,80	0,97
CAIXABANK SA	EUR	56 980	595 156,10	1,09
COMMERZBANK AG	EUR	10 598	382 587,80	0,70
ING GROEP NV	EUR	33 423	802 486,23	1,47
INTESA SANPAOLO	EUR	217 885	1 290 097,09	2,37
UBS GROUP AG-REG	CHF	18 491	734 019,67	1,35
UNICREDIT SPA	EUR	14 019	994 227,48	1,83
Boissons			**682 461,90**	**1,25**
ANHEUSER-BUSCH INBEV SA/NV	EUR	12 431	682 461,90	1,25
Composants automobiles			**345 152,10**	**0,63**
FERRARI NV	EUR	1 083	345 152,10	0,63
Construction et ingénierie			**659 914,85**	**1,21**
VINCI SA	EUR	5 497	659 914,85	1,21
Courrier, fret aérien et logistique			**437 018,96**	**0,80**
DEUTSCHE POST AG NAMEN	EUR	9 352	437 018,96	0,80
Distribution spécialisée			**796 196,88**	**1,46**
INDUSTRIA DE DISENO TEXTIL	EUR	14 132	796 196,88	1,46
Electricité			**2 357 523,16**	**4,33**
ENEL SPA	EUR	108 103	959 630,33	1,76
IBERDROLA SA	EUR	75 705	1 397 892,83	2,57
Equipements électriques			**1 496 078,10**	**2,75**
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	6 369	1 496 078,10	2,75
Equipements et fournitures médicaux			**881 304,70**	**1,62**
ESSILORLUXOTTICA	EUR	2 533	683 656,70	1,26
SIEMENS HEALTHINEERS AG	EUR	4 400	197 648,00	0,36
Gestion immobilière et développement			**336 590,64**	**0,62**
VONOVIA SE	EUR	13 716	336 590,64	0,62
Industrie aérospatiale et défense			**2 762 261,00**	**5,07**
AIRBUS SE	EUR	6 275	1 244 960,00	2,28
RHEINMETALL AG	EUR	309	482 349,00	0,89
SAFRAN SA	EUR	3 480	1 034 952,00	1,90

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Logiciels			**1 950 572,70**	**3,58**
SAP SE	EUR	9 362	1 950 572,70	3,58
Machines			**496 048,00**	**0,91**
SIEMENS ENERGY AG	EUR	4 120	496 048,00	0,91
Marchés de capitaux			**1 774 344,07**	**3,26**
BANCO SANTANDER SA	EUR	176 201	1 774 344,07	3,26
Métaux et minerais			**396 685,32**	**0,73**
ARCELORMITTAL	EUR	10 148	396 685,32	0,73
Pétrole et gaz			**1 210 477,47**	**2,22**
ENI SPA	EUR	22 071	356 225,94	0,65
TOTALENERGIES SE	EUR	15 367	854 251,53	1,57
Produits alimentaires			**1 872 017,44**	**3,44**
NESTLE SA-REG	CHF	22 136	1 872 017,44	3,44
Produits chimiques			**1 425 688,50**	**2,62**
AIR LIQUIDE SA	EUR	7 180	1 150 666,80	2,11
BASF SE	EUR	6 190	275 021,70	0,51
Produits de soins personnels			**806 886,60**	**1,48**
L'OREAL	EUR	2 201	806 886,60	1,48
Produits pharmaceutiques			**6 886 688,15**	**12,65**
NOVARTIS AG-REG	CHF	19 983	2 352 266,79	4,32
NOVO NORDISK A/S-B	DKK	28 420	1 237 620,92	2,27
ROCHE HOLDING AG-GENUSSSCHEIN	CHF	7 221	2 545 371,96	4,68
SANOFI	EUR	9 084	751 428,48	1,38
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication			**3 395 930,93**	**6,24**
ASML HOLDING NV	EUR	3 367	3 102 353,80	5,70
INFINEON TECHNOLOGIES	EUR	7 781	293 577,13	0,54
Services aux collectivités			**407 503,44**	**0,75**
ENGIE	EUR	18 184	407 503,44	0,75
Services de télécommunication diversifiés			**851 540,76**	**1,56**
DEUTSCHE TELEKOM AG-REG	EUR	30 786	851 540,76	1,56
Services financiers diversifiés			**3 439 471,73**	**6,32**
ADYEN NV	EUR	302	415 250,00	0,76
DEUTSCHE BOERSE AG	EUR	2 032	454 558,40	0,83
INVESTOR AB-B SHS	SEK	20 743	633 265,78	1,16
SIEMENS AG-REG	EUR	8 097	1 936 397,55	3,57
Services liés aux technologies de l'information			**525 434,70**	**0,96**
PROSUS NV	EUR	9 942	525 434,70	0,96
Textiles, habillement et produits de luxe			**2 936 207,70**	**5,39**
ADIDAS AG	EUR	1 540	260 337,00	0,48
CIE FINANCIERE RICHEMO-A REG	CHF	3 302	610 164,70	1,12
HERMES INTERNATIONAL	EUR	323	685 406,00	1,26
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	2 140	1 380 300,00	2,53

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TITRES D'OPC			**3 772 335,30**	**6,93**
OPCVM			**3 772 335,30**	**6,93**
Gestion collective			**3 772 335,30**	**6,93**
HUDSON BLUE CHIPS Part I	EUR	730	759 207,30	1,39
UFF DYNASTIES FAMILIALES M	EUR	2 400	3 013 128,00	5,54
Total			**53 832 886,42**	**98,86**

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	**0,00**	**0,00**		**0,00**		**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a.Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
2. Options				
Sous-total 2.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
3. Swaps				
Sous-total 3.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b.Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
2. Options				
Sous-total 2.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
3. Swaps				
Sous-total 3.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c.Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
2. Options				
Sous-total 2.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
3. Swaps				
Sous-total 3.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d.Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
2. Options				
Sous-total 2.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
3. Swaps				
Sous-total 3.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e.Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
2. Options				
Sous-total 2.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
3. Swaps				
Sous-total 3.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	53 832 886,42
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	789 220,68
Autres passifs (-)	-168 892,47
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	**54 453 214,63**

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part UFF ACTIONS PRIVILEGE EUROPE A	EUR	33 421,6561	135,96
Part UFF ACTIONS PRIVILEGE EUROPE CT	EUR	69 629,7402	191,90
Part UFF ACTIONS PRIVILEGE EUROPE M	EUR	23 174,4130	1 522,34
Part UFF ACTIONS PRIVILEGE EUROPE N	EUR	11 116,3255	114,01

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit: UFF ACTIONS PRIVILEGE EUROPE
Identifiant d'entité juridique : 969500308W9CDFUWL548

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?

●● ☐ **Oui**

●○ ☒ **Non**

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental : ___%**

- ☐ dans des activités qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social : ___%**

☐ Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ___% d'investissements durables.

- ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ ayant un objectif social

☒ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le Fonds UFF ACTIONS PRIVILEGE EUROPE (ci-après le « Fonds ») a promu des caractéristiques environnementales et sociales en investissant dans des émetteurs qui ont de bonnes pratiques environnementales, sociales et de gouvernance.
L'OPCVM, éligible au PEA, est spécialisé dans la gestion d'actions de sociétés européennes et a été investi au minimum à 75% en titres éligibles.
Parmi les thèmes pris en compte dans la revue des bonnes pratiques ESG, peuvent être cités pour exemple :

- Environnement : émission de gaz à effet de serre des émetteurs, volumes des déchets produits ou recyclés, volumes d'eau consommée ou recyclée
- Social : équité hommes/femmes dans la gestion de l'entreprise (proportion de femmes au Comex…), gestion de la chaîne d'approvisionnement
- Gouvernance : nombre ou pourcentage d'administrateurs indépendants, rémunération des membres du CA liée à des objectifs ESG.

L'approche utilisée par le fonds est dite « Best in Class ». Cette approche n'exclut aucun secteur a priori mais conserve les meilleurs acteurs de chaque secteur dans l'univers. Pour être éligible à l'investissement, une société doit figurer parmi les 80% les mieux notées de chaque secteur (11 secteurs identifiés). Dans la limite de 10% de l'actif net, des investissements non notés ou ne satisfaisant pas au critère sectoriel précédent sont possibles, sous réserve d'étude motivée du gérant et validée en comité ESG interne.

L'indicateur de référence, l'indice Bloomberg Europe DM ex-UK Large Cap® (dividendes réinvestis), a été utilisé pour des objectifs de mesure de performance financière. Cet indicateur a été choisi indépendamment des caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Fonds.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Au 31 décembre 2025, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds sont les suivantes :

- Le score ESG, issu de la notation développée en interne par Myria Asset Management au niveau du portefeuille a atteint les 69,6 sur 100.
- Le pourcentage d'entreprises les moins performantes en ESG exclues selon l'approche Best-in-Class (i.e. 20% de chaque secteur de l'univers d'investissement).

De plus, les indicateurs ESG suivant correspondant aux caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance promus ont été particulièrement suivis.

Des exemples de critères permettant d'évaluer leurs performances respectives au 31 décembre 2025 sont :

- L'intensité carbone représente 1 215 tonnes d'émissions de CO2 équivalent par million d'euros de chiffre d'affaires.
- La part des énergies renouvelables consommées par les sociétés composant le portefeuille atteint 48,18% (pour une couverture de 88,26%).
- Le pourcentage moyen de femmes cadres atteint 26,50% (pour une couverture de 92,99%)
- La part de membres indépendants au conseil d'administration atteint 69,69% (pour une couverture de 92,99%).

Et par rapport aux périodes précédentes ?

Globalement, on constate une amélioration des critères d'une année sur l'autre, en particulier sur le score ESG (passé de 68,50 à 69,60), sur l'intensité carbone (passée de 840 tonnes à 1 215) et la part des énergies renouvelables (passée de 46,96% à 48,18%).

Le pourcentage moyen de femmes cadres progresse légèrement (26,50% contre 22,51% l'an passé) avec un taux de couverture également en progression (à 92,99% contre 92,48% en 2024) et on constate une progression de la part des membres indépendants au conseil d'administration (de 68,63% à 69,69%).

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?

Non applicable



Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Non applicable

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Non applicable

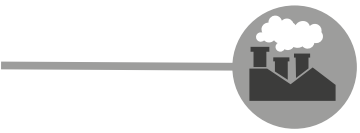

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les méthodes d'évaluation par le Gestionnaire Financier des sociétés investies sur chacune des principales incidences négatives liées aux facteurs de durabilité sont les suivantes :

Indicateur d'incidence négative	Notation ESG *Méthodologie développée en interne*	Politiques d'exclusion	Analyse de controverses	Politique d'engagement et de Vote (ISS)
Indicateurs climatiques et autres indicateurs liés à l'environnement				
1. Emissions de GES scope 1 – 2 – 3 et totales	X	X	X	X
2. Empreinte carbone				X
3. Intensité des émissions de gaz à effet de serre des sociétés bénéficiaires des investissements	X			X
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles		X		X
5. Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable	X		X	
6. Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact	X			
7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité			X	
8. Rejets dans l'eau	X		X	
9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	X		X	
Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption				

10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE			X	
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales			X	
12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	X		X	
13. Mixité au sein des organes de gouvernance	X		X	
14. Exposition à des armes controversées		X		
Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et environnementales				
Insuffisance des mesures prises pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption		X	X	

Pour une information plus détaillée sur la méthodologie de notation extra-financière mise en œuvre dans le compartiment et ses limites, mais également sur la politique d'exercice des droits de vote et d'engagement actionnarial, l'investisseur est invité à se référer au site internet :
https://www.myria-am.com/mentions-reglementaires

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Les 10 premières lignes au 31 décembre 2025 sont :

La liste comprend les investissements qui **constituent la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

Investissements les plus importants	**Secteur**	**% d'actifs**	**Pays**
Asml Holding Nv	Technologies	5.70%	Pays-bas
Roche Holding Ag	Santé	4.67%	Suisse
Novartis Ag-Reg	Santé	4.32%	Suisse
SAP SE	Technologies	3,58%	Allemagne
Siemens AG	Industrie	3,56%	Allemagne
Nestle Sa	Consommation de base	3.44%	Suisse
Banco Santander	Finance	3.26%	Espagne
Allianz Se-Reg	Finance	3,13%	Allemagne
Schneider Electric Se	Industrie	2.75%	France
Iberdrola SA	Services aux Collectivités	2,57%	Espagne

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

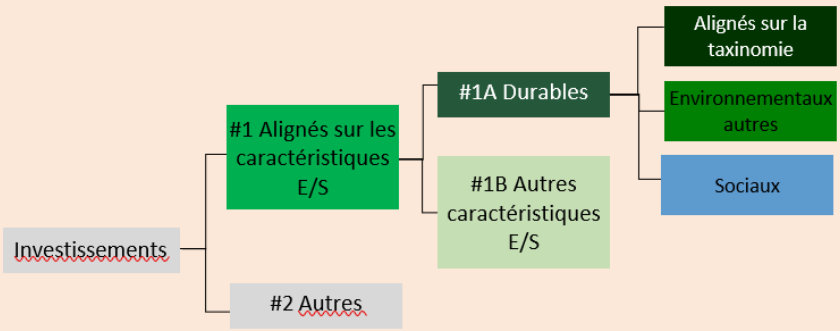

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés surles caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux ;
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissementsdurables.

- **Au 31 décembre 2025, le fonds a 97,47%** de son actif net constitué d'investissements contribuant à la promotion de caractéristiques environnementales et sociales (#1 Alignés sur les caractéristiques E/S)

- Le fonds a 2,53% de son actif net appartenant à la poche #2 Autres. Celle-ci est constituée de :
  - 1,14% de liquidités
  - 0% de dérivés
  - 0% de valeurs ou des titres en portefeuille ne disposant pas d'un score ESG. En effet, le Fonds peut investir dans de telles valeurs dans la limite de 10% des valeurs investies. Ce pourcentage maximal a donc été respecté
  - 1,39% de parts ou actions d'OPC ne garantissant pas nécessairement la mise en œuvre d'une gestion de type ISR. Le Fonds pouvait être investit dans de telles valeurs dans la limite de 10% de l'actif net du Fonds. Ce pourcentage maximal a donc été respecté.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Au 31 décembre 2025, la décomposition sectorielle des actifs investis est la suivante :

Secteur	% Actif
Finance	**26,1%**
Santé	**14,3%**

Industrie	**14,3%**
Technologies	**9,8%**
Consommation discrétionnaire	**8,5%**
Consommation de base	**6,2%**
Utilities	**5,1%**
Matériaux	**3,3%**
Télécom	**1,6%**
Energie	**2,2%**
Immobilier	**0,6%**

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Fonds n'a pas d'investissements durables avec un objectif environnemental. Par ailleurs, le Fonds ne prend actuellement aucun engagement minimum en matière d'alignement de son activité avec le « Règlement Taxonomie ». En conséquence, le pourcentage minimum d'investissement aligné à la Taxonomie sur lequel s'engage le Fonds est de 0%.
Ainsi, au 31 décembre 2025, la part de nos investissements alignés à la Taxonomie est nulle.

- **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE[1] ?**

  ☐ Oui :

  ☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

  ☒ Non

[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **Du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **Des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la Taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

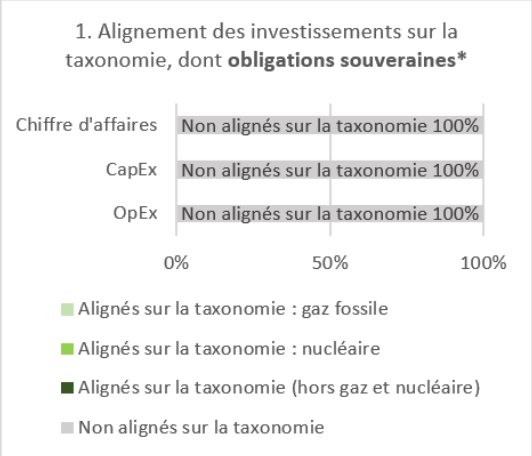

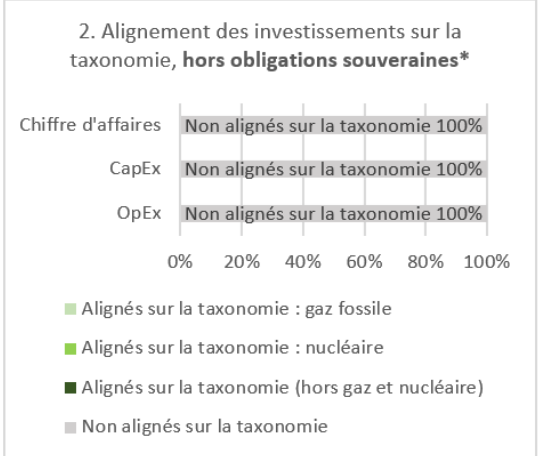

**Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.*

Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Le Fonds n'a pas réalisé d'investissements durables avec un objectif environnemental. Par ailleurs, il n'y a aucune part minimale d'investissements dans les activités transitoires et habilitantes sur laquelle le Fonds s'engage.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Au 31 décembre 2025, la part d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE est restée nulle.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental **qui ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Non applicable

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Non applicable

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Ces investissements, qui n'ont été effectués que dans des situations spécifiques et devaient représenter un maximum de 10% des investissements, ont consisté en :

- Des liquidités, à hauteur de 1,14 %
- Des produits dérivés, dont l'usage s'est limité à des situations spécifiques pour permettre de se couvrir ou de s'exposer ponctuellement aux risques du marché, à hauteur de 0%,
- Des valeurs ou des titres en portefeuille ne disposant pas d'un score ESG, dans la limite de 10% autorisée pour le Fonds, dont la part réelle s'est élevée à 0%.
- Des parts ou actions d'OPC ne garantissant pas nécessairement la mise en œuvre d'une gestion de type ISR, dans la limite de 10% autorisée pour le Fonds, dont la part réelle s'est élevée 1,39 %

Bien que cette catégorie ne dispose pas d'une notation ESG et qu'aucune garantie minimale environnementale et sociale n'ait été mise en place, son utilisation n'aura pas pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Fonds.

Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les mesures prises pour respecter les caractéristiques environnementale et/ou sociale au cours de la période sont les suivantes :

1. Un suivi des performances environnementales et sociales est assuré à travers le suivi de la performance ESG émetteurs du portefeuille. Ce suivi se matérialise par une note ESG mise à jour via un processus de notation trimestrielle. Les 20% des émetteurs les moins performants de chaque secteur sur cette note sont éliminés. Les données sous-jacentes sont mises à jour a minima tous les 18 mois par les fournisseurs de données.
2. Un suivi régulier des controverses sociales, environnement et de gouvernance liées aux émetteurs.

Des politiques d'exclusions sectorielles (tabac, pétrole et gaz, charbon thermique, armes controversées) et normatives (Pacte mondial).

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- *En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?*

  Non applicable

- *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues* **?**

  Non applicable

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?*

  Non applicable

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?*

  Non applicable